

Publié le 27 janvier 2014.
Dernière modification : 5 septembre 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE COMMERCE,
D'AGRICULTURE ET DE FINANCE (SICAF)(1919-1929)
création de la Banque de l'union parisienne
et de la [SIPEF](#), d'Anvers
[Jules Lionel-Marie](#), administrateur délégué

FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SICAF

Bên-Cui (Société agricole et industrielle de)([SAIB](#))
Biênhoà industrielle et forestière ([BIF](#))
[Cafés de l'Indochine](#)
[Caoutchoucs de Kompong-Thom](#)
[Commerciale et Industrielle Franco-Annamite \(Société\)](#)
[Cotonnière de Saigon](#)
[Domaine de Tabelyul](#)
[Kontum \(Société agricole du\)](#)
[Sông Ray \(Agricole du\)](#)
[Thés de l'Indochine](#)

Charles POIRSON, président
(1873-1936)

Fils de Paul Poirson (1836-1895), courtier d'assurances, et de Seymourina Cuthbert.
Frère de Suzanne Poirson, mariée à Pierre Girod, de la Banque Neuflize (voir [Qui êtes-vous ?](#)).
Marié au temple protestant à Blanche Oppermann, fille d'Alfred Oppermann, ingénieur des mines, et de Mme, née Darier (des Huilerie Darier de Rouffio).
Dont Christine, Gérard, Béatrice.

Directeur de la Banque de l'Union parisienne. Comme tel :
administrateur de la Société financière et commerciale franco-brésilienne (ancienne Société Nathan et Cie, à Sao Paulo)(1906),
des [Plantations de caoutchouc de Tapanoelie](#) (1908),
de l'[Association minière](#) (avril 1909),
commissaire aux comptes de la Société financière franco-américaine (mai 1909),
administrateur de la [Société de Bamako](#) (1909),
de la [Société de plantations de caoutchouc de Sumatra](#) (1909),
de la [Société financière des caoutchoucs](#) (1909-1919),
puis de la Société internationale de plantations et de finance ([S. I. P. E. F.](#)),
de [The Eastern International Rubber and Produce Trust, Ltd](#) (1910),
de la Companhia Colonial do Buzi (Mozambique)(repr. de l'Association minière),
de la Banque nationale de la République d'Haïti (1911-1920),
de la Caisse générale de prêts fonciers et industriels (1911),
des [Caoutchoucs de Padang](#) (1911).

Directeur général de la Banque Anglo-Sud-Américaine, de Londres,
administrateur de la Banque de la Seine (1924),
administrateur de la [Société minière et industrielle de Plakalnitza](#),
de la [Banque transatlantique](#) (juillet 1929),
de sa filiales, la [Banque commerciale du Maroc](#),
de la S.A. Financière Textile pour la France et l'étranger (nov. 1930),
de la Société industrielle des téléphones (mars 1931))

Chevalier de la Légion d'honneur.
Avis de décès : *Le Figaro*, *Excelsior*, *Le Journal*, *Comœdia*, 24 septembre 1936.

Société Indo-Chinoise de Commerce, d'Agriculture et de Finance (S. I. C. A. F.)
(*La Loi*, 18 décembre 1919)
(*La Journée industrielle*, 16 janvier 1920)

Cette société anonyme nouvelle a pour objet la plantation et la culture dans tous pays et notamment dans les colonies françaises, anglaises, hollandaises, belges ou portugaises, de tous végétaux et notamment d'arbres à caoutchouc, caféiers, plantes à thé, palmiers et arbres ou plantes oléagineuses ; l'acquisition et l'aliénation par tous moyens, la prise à bail, la location de terrains, de propriétés et des concessions qui pourront y être attachées ; l'exploitation de toutes cultures des arbres et arbustes ci-dessus mentionnés, à titre de propriétaire ou de fermier.

Le siège est à Paris, 27, rue Laffitte.

Le capital est fixé à 4 millions, en actions de 100 fr., toutes à souscrire en numéraire.

.....

La S. I. C. A. F.

(*Bulletin du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 7 septembre 1920)

Il y a une quinzaine de jours est arrivé à Saïgon M. Lionel-Maurice [*sic* : *Lionel-Marie*], administrateur délégué de plusieurs sociétés de plantations, notamment de la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.), fondée, il y a un an, avec le concours de personnalités et de groupements comptant parmi les plus anciens et les mieux connus en Moyen-Orient.

Son conseil d'administration est composé comme suit :

MM. C. POIRSON, de la Banque de l'Union parisienne, administrateur de la Société internationale de plantations et de finance (S. I. P. E. F.), de « The Eastern International Rubber & Produce Trust Ltd » etc., Paris, président ;

L. FONTAINE ¹, administrateur délégué de la Société des Distilleries de l'Indochine, président de la Société des Plantations d'An-loc, etc., Paris, vice-président ;

LIONEL-MARIE, délégué, Paris ;

E. LAMBERT ², administrateur délégué de la Société commerciale Lambert-Rivière, administrateur de la Société anonyme des Manufactures de produits chimiques du Nord (Établissements Kulhmann), etc., Paris ;

MM. W. BLAESS, administrateur délégué de la S.I.P.E. F., Anvers ;

A[Ifred] GRISAR, administrateur de la Kuala-Lumpur Rubber C°, Tandjong Malim Rubber C°, Rubber Estates Agency, etc., Londres ;

de LAGOTELLERIE ³, négociant, administrateur S. I. P. E. F., Paris ;

Comte des BRUNES ⁴, ancien directeur de plantations à Java, Paris ;

C. de FREVILLE ⁵, administrateur de l'Algemeene Belgisch Javasch Cultuure Mij, de la Société des Plantations de Djember, Paris.

GUENOT, commissaire des comptes S. I. P. E. F., Paris.

M. Lionel-Marie a créé aux Indes néerlandaises, il y a une quinzaine d'années, des plantations de caoutchouc, thé, café, etc. et il les a longtemps dirigées sur place. Il a visité l'Indochine pour la première fois en 1904 et y a fait depuis plusieurs voyages

¹ [Léonard Fontaine](#) (1862-1925) : administrateur délégué des Distilleries de l'Indochine.

² Émile Lambert (Roubaix, 1867) : créateur en 1894 d'une usine de superphosphates à Roubaix et associé dans Desmazures et Lambert, devenue Société commerciale Lambert-Rivière (négoce de produits chimiques), on le retrouve vice-président de Kuhlmann, président des Engrais et produits chimiques d'Auby, administrateur de Cotellet et Foucher (produits d'entretien ménagers) et autres affaires du secteur. Il est, par ailleurs, associé aux affaires du sénateur des Ardennes André Gérard : Banque syndicale de Paris (faillite à l'automne 1931), Forges et aciéries de Flize (absorbées en 1934 par Métalescaut), vice-président de l'Électro-métallurgie de Dives (où il se maintient après la faillite de la Banque syndicale).

Émile Lambert était en outre vice-président de la Société d'études et d'entreprise générale de construction, à Paris (où siégeait Jules Lionel-Marie), administrateur de la Banque Lambert-Biltz et de plusieurs affaires coloniales : Société Lionel-Marie et Cie, Consortium industriel et commercial d'Afrique du Nord, à Casablanca, Société industrielle du Bas-Ogooué au Gabon, Compagnie française du Levant, Équatoriale de mines en Oubangui (1929), etc.

³ Maurice de Lagotellerie (1874-1928) : voir plus bas sa nécrologie.

⁴ Comte *Raymond* Marie Michel d'Anthoine des Brunes (Bezouls, Aveyron, 10 février 1889-Obsèques à Paris, 14 août 1931) : fils d'Édouard d'Anthoine des Brunes et de M^{me}, née Gabrielle Wehry. Marié en août 1918, à Lourdes, avec Geneviève Martin du Nord. Dont Christian. Ancien planteur à Java. Cité à l'ordre de l'armée : sous-lieutenant (cavalerie), observateur à l'escadrille F. 130. G. B. 2 ; excellent observateur. A effectué cinquante-deux bombardements ou reconnaissances de nuit (*JORF*, 2 janvier 1918). Administrateur des Constructions électriques et mécaniques de Suresnes (1921), de la Société parisienne de participations (1928) et de la Compagnie agricole d'Annam. Chevalier (16 juin 1920), puis officier de la Légion d'honneur, croix de guerre. Décédé le 8 août 1931 des suites de ses blessures de guerre.

⁵ Charles de Fréville de Lorme (1884-1945) : administrateur de sociétés, à commencer par la Djember. Voir [encadré](#). Administrateur de la Cotonnière de Saïgon et de la Société agricole et industrielle de Bêñ-Cui...

d'études ; il se trouve de nouveau parmi nous pour établir à Saïgon le bureau de la S. I. C. A. F.

Grâce à la vaste et puissante organisation des sociétés qui composent le groupe dont fait partie la S. I. C. A. F., cette dernière a le moyen d'aider les affaires existantes et viables qui pourraient avoir besoin de capitaux ou de conseils pour leur gestion ou leur réorganisation. Elle peut aussi créer des affaires nouvelles.

La S. I. C. A. F. désire contribuer aux efforts si méritoires faits avant elle pour développer dans notre colonie le facteur le plus sain, le plus stable, le plus utile à la prospérité d'un pays : l'agriculture. Souhaitons que son action ne soit pas paralysée par les circonstances difficiles qui gênent en ce moment les affaires agricoles en Moyen-Orient, et beaucoup plus encore en Indochine.

AEC 1922/51 — Sté indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.), 27 rue Laffitte, PARIS (9^e)

Capital. — Sté an., f. le 1^{er} déc. 1919, 4 millions de fr. en 40.000 act. de 100 fr. lib. du quart.

Objet. — Ouverture de crédits, prêts hypothécaires ou autres particip. financières, gestion, mise en valeur de plantations ; consignations, avances de fonds contre produits, install. de fabriques pour le traitement du caoutchouc, des oléagineux, etc.

Agence à Saïgon.

Conseil. — MM. Ch[arles] Poirson [ép. Blanche Oppermann][BUP], présid. ; Léonard Fontaine [Distill. Indoch. (SFDIC)], v.-présid. ; [Jules] Lionel-Marie [frère de Mme Pierre Déjardin-Verkinder, adm. Cie des ch. de fer du Nord et Société générale], admin. délég. ; W. Blaess, R. des Brunes, de Fréville de Lorme, A[lfred] Grisar [d'Anvers. Siégeait avec Lagotellerie à la Socfin à l'époque des Bunge], M. Guénot [probablement le banquier lillois qui avait pris part à la fondation de la Bq indus. de Chine et misé sur les pétroles d'Europe centrale. Côtait Grisar dans la Franco-polonaise des pétroles], [Maurice] de Lagotellerie [gendre de l'armateur nantais Crouan. Adm. Câbles télégraphiques, Financière des caoutchoucs, censeur BFCI], E[mile] Lambert.

Patrice Morlat, *Les réseaux patronaux français en Indochine (1918-1928)*

La troisième grande société voit le jour le 1^{er} décembre 1919, la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finances (Sicaf). Elle se monte dans un premier temps par l'effort conjugué de la Sipef [Internationale de plantations et de finance], un groupe belge, du groupe Lionel-Marie et de la Banque de l'Indochine. [...] Dans la première mouture de la Sicaf, le groupe Michelin [??] place A. Grisar [d'Anvers, anc. adm. Socfin, repr. de la SIPEF] et M. Guénot [SIPEF], deux de ses représentants au conseil ; mais le caoutchoutier se retire pour faire cavalier seul. Si la Sipef semble écartée du conseil de 1924, celui-ci est rejoint par la maison Fontaine. Les trois partenaires qui restent sont rejoints en 1923 par le pôle de la Bup et de ses alliés. Le conseil se configure alors selon la représentation des intérêts engagés, avec, pour le noyau de la Sicaf, Lionel-Marie, administrateur délégué, et Claude [sic : Charles] Laroche, président – qui semble être le beau-père de Lionel-Marie [erreur] ; pour la Banque de l'Indochine, Édouard de Laboulaye et son allié [?] Pierre Guesde, administrateur du Crédit foncier indochinois, de la maison Hale & C^{ie} et de la Banque française du Maroc ⁶ ; pour la Bup et ses alliés William d'Eichtal, de Mirabaud, et Georges Schwob d'Héricourt, représentant Hottinguer [?].

⁶ Nous avons quelque doute sur le fait que Guesde soit l'allié de Laboulaye car il ne devient administrateur de la Banque de l'Indochine qu'en 1931 sur le contingent de six personnalités accordé à l'État. Par contre, c'est probablement la Sicaf que Guesde représente aux Thés de l'Indochine (A.L.).

Jules de Catelin, président

Beau-père de Jules Lionel-Marie.
Ingénieur des mines, administrateur de sociétés,
président d'Asphalte et pétrole (1923). Voir [encadré](#).
Président de la Banque hollando-américaine.

Société indo-chinoise de commerce, d'agriculture et de finance
(*La Journée industrielle*, 23 mai 1924)

Les actionnaires se sont réunis le 19 mai, au siège, 27, rue Laffitte, à Paris, sous la présidence de M. de Catelin, président du conseil d'administration. Ils ont apporté certaines modifications aux statuts et autorisé le conseil à porter le capital social, en une ou plusieurs fois, de 2 millions à 10 millions, par l'émission de nouvelles actions de numéraire.

L'assemblée ordinaire, tenue à la suite, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923, se soldant par un bénéfice net de 36.628 fr. qui vient en déduction du déficit antérieur de 309.559 francs.

Elle a également, en application de l'article 17 des statuts, modifié par l'assemblée extraordinaire précédente, déclaré expiré le mandat des administrateurs en fonctions, et leur a donné *quitus* de leur gestion.

L'assemblée a ensuite nommé administrateurs : MM. Henri Bourboulon ⁷, 15, rue Montebello, à Versailles ; Jules de Catelin, 27, rue Laffitte, à Paris ; Charles de Fréville, 12, rue Cassette, à Paris ; Pierre Guesde, 15, rue d'Argenteuil, à Paris ; Alexandre de Lafaulotte, 16 *bis*, avenue Bosquet, à Paris ; François de Lassus Saint-Geniès ⁸, 14, rue François-I^{er}, à Paris ; Georges Lenoir, 11, Corraterie, à Genève (Suisse) ; Jules Lionel-Marie, 27, rue Laffitte, à Paris ; W.-C. Loudon, 437, Heerengracht, à Amsterdam ; et Robert Tournon, 76, rue Taitbout, à Paris.

⁷ Henri Bourboulon (Chalon-sur-Saône, 23 mai 1876-Montchauvet, Calvados, 15 avril 1946) : enseigne de vaisseau, démissionnaire en 1907. Représentant du [Crédit foncier d'Extrême-Orient](#) au conseil de la SICAF et de ses filiales Thés de l'Indochine et Ben-Cui (1924-1926).

⁸ Baron François de Lassus Saint-Geniès (1883-1940, mpf) : polytechnicien et officier d'artillerie. Administrateur de la [Banque hollando-américaine](#) (1924) et de sa suite, la Banque commerciale franco-belge, il accompagne Catelin au conseil de la SICAF (mai 1924). Administrateur de l'association des porteurs de parts bénéficiaires Cotonnière de Saïgon.



Coll. Olivier Galand

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finances
(SICAF)

Société anonyme au capital de 4.000.000 de fr.
divisé en 40.000 actions de 100 fr. chacune
dont 3.000 actions série A et 97.000 actions série B

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 14 mai 1924

Statuts déposés chez M^e Fay, notaire à Paris, le 27 novembre 1919
modifiés par décisions des A.G.E. du 26 octobre 1923,
14 mai 1924 et 1^{er} juillet 1924.

Siège social : 27 rue Laffitte, PARIS (IX^e)

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

SÉRIE B

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : Jules Lionel-Marie

Un administrateur (à droite) : Charles de Fréville

H. Baguenier Desormeaux & Cie,-impr. Paris



HISTORISCHE WERTPAPIERE INDOCHINA
baseportal.de/cgi-bin/baseportal

Idem avec à droite la signature de Jules de Catelin (beau-père de Lionel-Marie)

Jacques-Robert JOUBERT (1895-1973),
agent général à Saïgon

Ancien agent général des [Messageries maritimes](#) à Saïgon.
Membre du [Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine](#) (avril 1925).
Président du [Syndicat des planteurs du Kontoum](#) (12 août 1926).
Membre du conseil colonial de Cochinchine (octobre 1926).
Voyage d'études aux Indes Néerlandaises (fin 1927-début 1928).
Membre et rapporteur de la commission sur le régime des concessions (juin 1928).
Concessionnaire de 2.089 m² à Duc-Thang (Annam)(18 janvier 1929).
Retour au domaine (17 juillet 1930)(*Bulletin administratif de l'Annam*, 20 août 1930, p. 1053).
Éviction (mai 1929).
Retour en France par Hong-Kong et le Canada.
Chroniqueur financier de *l'Éveil économique de l'Indochine* (1931) sous les initiales (« J.R.R. »).
Commissaire aux comptes, puis administrateur des [Plantations de Djember](#) (Java) avec Jules Lionel-Marie)

Dirigeant de sociétés en Afrique noire.
Futur PDG de la Société immobilière et financière africaine. Voir [encadré](#).

Lecture est faite de la lettre suivante :

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 13 mai 1925)

Saïgon, le 16 avril 1925.

LA SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE COMMERCE, d'AGRICULTURE ET DE FINANCE,
à monsieur le président du Syndicat des Planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 12,
boulevard Norodom, à Saïgon,

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 avril, par laquelle vous voulez bien m'informer que votre groupement a décidé, à l'unanimité, d'inscrire notre Société sur vos listes.

Je vous remercie vivement de cette communication et tiens à vous donner l'assurance de la collaboration pleine et entière que nous serons heureux de vous apporter.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

L'agent général,
Signé: JOUBERT.

[Cercle sportif saïgonnais](#)
Séance du comité du 29 mai 1925

(Saigon Sportif, 5 juin 1925)

Admissions

Hess, Lucien, Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance, présenté par MM. Challamel et Joubert.

Indochinoise de Commerce, d'agriculture et de Finance
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
17 juillet 1925)

Une assemblée extraordinaire tenue le 12 juin a modifié les statuts pour les mettre en concordance avec le récent arrêté du gouvernement de l'Indochine obligeant les sociétés à avoir un minimum de deux tiers de leurs administrateurs de nationalité française.

Société indo-chinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.)
(*La Journée industrielle*, 1^{er} août 1925)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 27, rue Laffitte, réunis hier, en assemblée ordinaire, sous la présidence du baron de Catelin, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1924. Les recettes totales ont atteint le chiffre de 1.189.113 fr. 85, laissant un bénéfice d'exploitation de 819.220 fr. 60. auquel vient s'ajouter le solde du compte de emploi du portefeuille de 108.191 fr. 50, formant au total un solde créditeur de 927.412,10.

Après affectation d'une somme de 420.991 francs 60 et déduction du solde débiteur de l'exercice précédent, s'élevant à 272.931 fr. 80, le solde net disponible ressort à 233.488 fr. 80. Le dividende a été fixé à 6 %, soit net 4 fr. 29 aux actions nominatives anciennes, 3 fr. 862 aux actions au porteur anciennes, et 2 fr. 64 aux actions nouvelles.

Au cours de l'année écoulée, la société a participé à la création de la Société des Thés de l'Indo-Chine, constituée le 24 février 1924, au capital de 10 millions, avec le concours de la Banque de l'Union parisienne et d'autres établissements de crédit. En mars 1925, la société a fondé une nouvelle société de plantation, dénommée Société agricole du Kontum, au capital de 600.000 piastres, pour la culture de divers produits et principalement du thé et du café en Indochine.

L'agence de la société à Saïgon a été développée et réorganisée ; elle constitue actuellement un important moyen d'action dans notre colonie de l'Extrême-Orient.

La société a encore pris une participation dans la Compagnie générale des soies de France et d'Indo-Chine ; elle participera à la surveillance locale de cette affaire. Enfin, la société a également collaboré à la formation de la Société cotonnière des Nouvelles-Hébrides.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. René Hachette ⁹ en qualité d'administrateur ; elle a réélu M. G. Lenoir et le baron de Lassus Saint-Geniès, administrateurs sortants.

⁹ René Hachette (1886-1940) : HEC. Dirigeant des sociétés du groupe de la Cie de l'Afrique orientale à Djibouti. Commissaire aux comptes, puis administrateur de la SICAF, son représentant dans plusieurs filiales. Démissionnaire de ses mandats en 1932 après son élection comme sénateur de l'Aisne. Voir [encadré](#).

BANQUE DE L'INDOCHINE
Exercice 1924
A.G.O. du 27 mai 1925
(*L'Écho annamite*, 5 août 1925)

[...] Nous avons participé, en outre, à l'augmentation du capital de plusieurs sociétés coloniales, notamment la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance. [...]

Compagnie cotonnière des Nouvelles-Hébrides*
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 décembre 1925)

[...] Les administrateurs désignés sont ... la « Société indochinoise de commerce, d'agriculture et finance » [SICAF]...

INFANTERIE COLONIALE
NOMINATIONS
Réserve.
(*Journal officiel de la République française*, 20 février 1926)
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mars 1926, p. 1)

Joubert (Jacques-Robert-Alfred), aspirant de réserve au 11^e rég. d'infanterie coloniale. Mis à la disposition du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine.

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finances (S.I.C.A.F.)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4 MILLIONS DE FRANCS
Siège social : 27, rue Laffitte — PARIS (9^e)

Assemblée générale ordinaire annuelle du 31 juillet 1925
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^{me} veuve Biétry],
18 décembre 1925)
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 mars 1926 : extrait)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Si nous vous avons convoqués à une date un peu tardive pour vous présenter notre rapport sur l'exercice social 1924, c'est parce que nous attendions le retour de notre administrateur délégué, en mission en Extrême-Orient, et les renseignements qu'il devait nous rapporter.

Les perspectives favorables que vous faisiez entrevoir aussi bien notre dernier rapport que les déclarations complémentaires de notre président à l'assemblée ordinaire annuelle du 19 mai 1924, se sont heureusement réalisées.

Les recettes que nous apporte l'actif acquis de la Société Lionel-Marie et C^o sont voisines de la somme que nous avons dépensée à acquérir cet actif.

La coopération, sous forme de syndicats d'études, avec des établissements et des personnalités de premier ordre, a donné les résultats que nous escomptions.

C'est ainsi que nous avons constitué, en février 1924, la Société des Thés de l'Indochine, au capital de 10.000.000 de francs avec le concours de la Banque de l'Union parisienne, du Crédit commercial de Malaisie, de MM. Lombard Odier et C^o, de MM. Mirabaud et C^o, de MM. Tiedeman et Van Kerchem.

L'objet de la Société des Thés de l'Indochine est principalement la culture et la préparation du thé aux environs de Tourane et dans la région de Kontum.

Anticipant sur l'exercice en cours, nous vous rendons compte que nous avons fondé, en mars 1925, une nouvelle société de plantation, la Société agricole du Kontum, au capital de 600.000 piastres, avec le concours du Crédit mobilier français, de MM. Denis frères, de Bordeaux et d'Indochine, de MM. Hottinguer et C^o, des Messageries fluviales de Cochinchine, de MM. Rodocanachi et C^o.

La Société agricole du Kontum s'adonnera, sur le fertile plateau du Kontum, dont nous sommes ainsi les pionniers, à la culture de divers produits, principalement du thé et du café.

Le succès qu'a rencontré la constitution de ces deux sociétés, et la manière favorable avec laquelle se développe leur activité, sont de bon augure pour la suite d'autres syndicats que nous gérons et qui poursuivent des études pour la plantation d'autres produits. Si, comme nous le croyons ces études aboutissent à la création des affaires que nous avons en vue, il en résultera d'autres avantages pour notre société qui sera chargée de la domiciliation, de la gestion comptable, financière et technique de ces affaires, ainsi que de la vente des produits. Les conventions provisoirement passées à cet effet avec les syndicats d'étude qui ont précédé la création des sociétés déjà fondées, ont été ratifiées par ces sociétés dès après leur constitution.

Si la création de ces affaires et leur gestion nous assurent des bénéfices légitimes, nous avons, en même temps, la satisfaction d'introduire en Indochine des cultures nouvelles, inconnues dans ce pays, du moins comme cultures modernes et industrielles. Nous aurons ainsi rendu à cette colonie des services dont l'importance ne saurait être exagérée, à en juger du moins par les résultats obtenus dans les colonies anglaises et néerlandaises voisines.

Les principes que nous appliquons en Indochine, en y réalisant ce qu'une expérience de plus de vingt années nous avait appris dans ces colonies étrangères, commencent à porter leurs fruits. Nous avons constaté que certaines de nos initiatives ont été imitées et, d'autre part, nous avons eu la satisfaction d'être plusieurs fois consultés par des propriétaires de plantations installés avec nous en Indochine. Nous avons fait le meilleur accueil à ces avances ; nous espérons même qu'il en résultera un nouveau développement de nos affaires sous forme de conseils techniques, de gérances, de prêts hypothécaires ou sur récoltes.

Nous avons été heureux de voir dans ces démarches une nouvelle consécration de la justesse de nos vues et de l'utilité de notre action qui a créé en Indochine l'équivalent de ces « agences » et de ces « Administratie Kantooren » qui rendent à Java, à Sumatra, aux États Malais, à Ceylan, dans l'Inde Anglaise, des services d'une telle importance qu'on n'imagine pas, dans ces pays, que les cultures tropicales qui y sont si prospères puissent exister et se développer sans leur aide.

L'agence que nous avons été amenés à fonder à Saïgon pour répondre à ces objets a été réorganisée et développée au cours du séjour que notre administrateur délégué a fait, dernièrement en Indochine. Elle est maintenant conduite par un directeur dont le concours nous fait espérer les meilleurs résultats. Il est entouré de collaborateurs bien choisis. Nous l'avons mis en liaison avec des spécialistes expérimentés, connus de nous depuis nombre d'années : il est avec eux en collaboration étroite et suivie.

Notre agence constitue maintenant un ensemble tel qu'il n'en existe pas d'autre, à notre connaissance, dans les colonies françaises et elle ne le cède en rien aux meilleures institutions étrangères du même genre.

Elle est en état de faire face à n'importe quel développement de nos affaires, de celles des sociétés créées par nous et de celles qui nous seraient éventuellement confiées.

Les circonstances nous ont amenés à étendre notre champ d'action en dehors des affaires agricoles et nous avons organisé un département d'étude d'affaires industrielles où nous sommes entourés des meilleures compétences.

C'est ainsi que la SICAF a eu l'initiative, dès 1922, et a pris en 1923 la direction du syndicat qui a abouti à la création, en juillet 1924, de la « Société cotonnière de Saïgon », au capital de 6.000.000 de francs (porté maintenant à 12.000.000) en groupant autour d'elle les maisons cotonnières : MM. Tournon et C^o¹⁰, la Société anonyme Masquelier fils, MM. Le Blan et C^o, la Société des Anciens Établissements Mertzdorff.

Nous venons de prendre une participation dans la « Compagnie générale des Soies de France et d'Indochine » et nous aurons une part dans la surveillance locale de cette affaire.

Nous avons également collaboré à la formation de la « Société Cotonnière des Nouvelles-Hébrides », fondée sous les auspices de la Banque de l'Indochine, avec le concours de la Banque de l'Union parisienne, du Crédit mobilier français, de la Compagnie des Messageries maritimes, des Établissements Ballande, etc.

Si les affaires coloniales avaient, jusqu'à une date récente, fort peu attiré l'attention des financiers et de la Bourse, en France du moins, elles jouissent depuis quelque temps d'une faveur telle que nous irions jusqu'à la qualifier d'exagérée si la hausse générale des produits coloniaux ne donnait à cet optimisme une sérieuse raison d'être.

Nous avons cru bien faire en réalisant une partie de notre portefeuille à des cours intéressants et ces opérations constituent une partie importante des bénéfices de l'année 1924.

Votre capital social était constitué, au 1^{er} janvier 1924, de 20.000 actions de 100 francs, dont 2.000 actions A et 18.000 B, libérées chacune de 75 francs.

Par circulaire du 6 juin, nos actionnaires étaient avisés que ce capital était porté à fr. 4.000.000 par l'émission de 20.000 actions nouvelles dont 1.000 actions A et 19.000 actions B, au cours de 110 francs. Ces actions étaient libérées de 50 francs le 21 juin, jouissance 1^{er} janvier.

Cette augmentation a eu un plein succès et il n'a pu être attribué qu'une action sur quatre souscrites à titre réductible.

Enfin, un versement de 25 % était appelé pour le 30 septembre sur les 20.000 actions anciennes qui se trouvent ainsi entièrement libérées.

Le capital social est donc composé de	Nominal	Versé
2.000 actions A anciennes entièrement libérées	2.000.000	2.000.000
18.000 actions B anciennes entièrement libérées		
1.000 actions A nouvelles libérées de 50 %	2.000.000	1.000.000
19.000 actions B nouvelles libérées de 50 %		
Totaux	<u>4.000.000</u>	<u>3.000.000</u>

¹⁰ Tournon : filature à Saint-Quentin (Aisne).

Le total de nos recettes est de 1.189.183,85
Les frais généraux, tant à Paris qu'en Indochine, ayant été de 369.963,26
Les bénéfices sont de 819.220,59
auxquels il y a lieu d'ajouter pour obtenir un total applicable aux amortissements, réserves et dividendes, le solde au 31 décembre 1923 du compte « remploi du portefeuille » que nous ne jugeons pas utile de maintenir 108.191,50
Total 927.412,09

Voici comment nous avons cru devoir employer cette somme :
Amortissement de la totalité des frais de premier établissement et d'augmentation de capital 88.262,10
Amortissement d'une partie des frais d'achat des actions de la Société Lionel-Marie et Cie 52.227,50
Amortissements sur portefeuille 210.000,00
Amortissement de la totalité du compte mobilier et matériel 70.501,90
420.991,50
Le solde débiteur du compte de profits et pertes ayant été, au 1^{er} janvier 1924, de 272.931,79
Il reste un solde créditeur au 31 décembre de 233.488,80
Total 927.412,09

Ces amortissements avant bilan ont été effectués dans un esprit de grande prudence et il y a lieu de remarquer que les estimations de la valeur de notre portefeuille sont sensiblement inférieures soit à la valeur intrinsèque des titres, soit aux cours pratiqués.

Nous vous proposons de répartir le solde du Compte de profits et pertes de la façon suivante :
Réserve légale 5 % 11.674,45
Dividende 6 % 157.500,00
Il nous resterait un solde de 64.314,35
que nous affecterons, avec votre autorisation, à la liquidation de certaines dépenses de l'exercice clos non encore comptabilisées (impôts, bonus au personnel, etc.) et le solde sera reporté à nouveau 233.488,80

Le dividende de 6 % serait attribué comme suit :
1° Aux 20.000 actions anciennes entièrement libérées 6 % sur 1.500.000 francs pendant 12 mois 90.000
soit par action : 4,50
aux mêmes actions : 6 % sur 500.000 francs pendant 3 mois 7.500
soit par action : 0,375
total brut par action ancienne : 4,875

2° Aux 20.000 actions nouvelles libérées de 50 % : 6 % pendant 12 mois sur 1.000.000 de francs 60.000
(soit brut par action nouvelle : Fr. 3) 157.500
Si vous approuvez cette répartition, le coupon n° 1 des actions anciennes entièrement libérées, sera payable par :
actions nominatives 4,29
actions au porteur 3,862
et le coupon n° 1 des actions nouvelles libérées de 50 % par 2,64
déduction faite des impôts actuels, à partir du 5 août 1925, aux caisses de notre société : 27, rue Laffitte, à Paris, et 12, boulevard Norodom, à Saïgon.

Nous avons appelé aux fonctions d'administrateur, M. René Hachette, commissaire des comptes de notre société, qui s'est occupé de la direction de notre affaire pendant l'absence de notre administrateur délégué [Jules Lionel-Marie, en voyage en Indochine] et qui, à ce double titre, en connaît bien le fonctionnement et est à même de lui apporter une précieuse collaboration.

Nous ne doutons pas que vous n'approuviez la nomination de M. Hachette à ces fonctions.

D'après les stipulations de l'article 17 de nos statuts, vous avez à statuer sur le renouvellement du mandat de deux administrateurs. Le sort a désigné MM. le baron Fr. de Lassus Saint-Geniès et Lenoir ¹¹ qui se représentent à vos suffrages.

Nous vous demandons de nommer deux commissaires des comptes pour l'exercice 1925 et de fixer le montant de leur rémunération.

M. J. Sépulchre, seul commissaire après la démission de M. R. Hachette, ne peut être réélu, étant de nationalité belge, ceci conformément à l'arrêté du gouverneur général de l'Indochine dont nous vous avons entretenu lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin dernier.

En ce qui concerne les affaires que, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1877, vos administrateurs étaient autorisés à traiter avec les établissements ou maisons de commerce dont ils pourraient faire partie à titre d'administrateurs ou d'associés, nous sommes à votre disposition pour vous donner verbalement tous les renseignements nécessaires.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1924

ACTIF		
Immobilisé.		
Frais de constitution et augmentation de capital :	88.262,10	
Amortissements :	88.262,10	
Incorporation de Lionel-Marie et Cie :	252.227,50	
Amortissements :	52.227,50	200.000,00
Réalizable.		
Actionnaires		1.000.000,00
Portefeuille et participations diverses :	1.239.625,00	
Amortissements :	210.000,00	1.029.625,00
Avances, comptes courants et débiteurs divers		108.207,33
Mobilier et agencement :	70.501,90	
Amortissements :	70.501,90	

¹¹ Georges Lenoir : de la banque Lombard-Odier, Genève. Administrateur de la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage, de la Société d'études des forces motrices du Haut-Doubs (1919), de la Gaz et électricité de Marseille et de la Roubaissienne d'Éclairage(1921), des Forces motrices de la Loue...

On le retrouve aux Thés de l'Indochine et à la Sông-Ray.

Il rentre prudemment à Genève en 1932 suite à la découverte à Paris d'un système clandestin de paiement de coupons par Lombard-Odier (*Le Temps*, 21 novembre 1932).

Disponible.	
Caisse et banques	2.208.940,75
Marchandises en stocks et divers	184.400,16
Compte d'ordre	208,5
	<u>4.731.381,74</u>
PASSIF	
Dettes de la Société envers elle-même :	
Capital : 40.000 actions de 100 fr.	4.000.000,00
Réserve légale	502,24
Primes sur actions	102.000,00
Dettes de la Société des Tiers	
Créditeurs divers	395.300 70
Pertes et profits	233.488,80
	<u>4.731.381,74</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
1 ^{er} janvier 1924 Solde débiteur	272.931,79
31 déc. 1924 Frais généraux d'administration	369.963,26
Amortissements	312.800,00
Solde créditeur	233.488,80
	<u>1.189.183,85</u>
CRÉDIT	
31 déc. 1924 Commissions, intérêts, escomptes et bénéfices divers	1.189.183,85
	<u>1.189.183,85</u>

RÉSOLUTIONS

1° L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, du bilan et du compte de profits et pertes, et du rapport du commissaire des comptes, approuve les comptes de l'exercice 1924 et la répartition proposée par le conseil.

2° L'assemblée ratifie la nomination comme administrateur de M. René Hachette.

3° L'assemblée réélit comme administrateurs MM. le baron F. de Lassus Saint-Geniès et [Georges] Lenoir.

4° L'assemblée nomme MM. Léon Lefebvre ¹² et François Seguin, commissaires, avec faculté d'agir conjointement ou séparément, pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes de l'exercice 1925, et fixe à 2.500 francs le montant global de leurs émoluments.

5° L'assemblée générale autorise les administrateurs à passer tous traités ou marchés avec la société, soit pour eux mêmes, soit pour les sociétés qu'ils représentent ou dont ils peuvent faire partie, à charge, pour le conseil d'administration, d'en rendre compte à la première assemblée générale annuelle conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Ces cinq résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

AUGMENTATION DE CAPITAL NOUVEAUX ACTIONNAIRES

Banque de l'Indochine
Crédit mobilier français

Hottinguer
Mirabaud

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 décembre 1925)

Une assemblée extraordinaire a eu lieu 16 décembre, sous la présidence de M. Lionel-Marie. Elle a décidé de porter le capital social de 4 à 10 millions de francs, par l'émission avec une prime de 8 fr. de 60.660 actions nouvelles de la catégorie B. La souscription de 37.000 des actions nouvelles est réservée titre pour titre aux porteurs actuels des 37.000 actions catégorie B existantes. Le surplus des titres est laissé à la disposition du conseil d'administration.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.)
Augmentation de capital
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 janvier 1926)

MM. les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale du 10 décembre 1925 a modifié les statuts de la société de manière à permettre l'émission de 60.000 actions nouvelles du type B, au taux nominal de 100 francs chacune. Cette émission, qui portera le capital de la société de 4 millions à 10 millions de francs, commencera le 4 janvier 1920 pour finir le 20 janvier au soir.

Sur les 60.000 nouvelles actions, 40.000 sont réservées aux anciens actionnaires, aux conditions ci-après :

¹² Léon Lefebvre : né le 21 déc. 1862 à Saint-Denis de la Réunion. Dans le commerce au Tonkin (1885-1902), puis directeur commercial et fondé de pouvoirs des Distilleries de l'Indochine à Saïgon. Membre fondateur de l'Association des planteurs de caoutchouc (1910), syndic-liquidateur depuis 1918, commissaire aux comptes de la SICAF et des Hévées de Tayninh, administrateur des Hévées de Xuan-Loc et de la Société agricole de Long-Chieu, de la Société minière du Sud-Annam...Conseiller municipal et maire par intérim de Saïgon. Chevalier de la Légion d'honneur (1929). Vice-président du conseil colonial de Cochinchine.

a) à titre irréductible : une action nouvelle pour une ancienne, en échange du coupon n° 2. Versement de la moitié, soit 50 francs par action, plus une prime de 8 francs par titre souscrit.

b) à titre réductible : versement du quart, soit 25 francs, plus une prime de 8 francs par titre souscrit.

Époque prévue pour la libération complète : février 1926.

En Indochine, le montant des souscriptions devra être versé à la succursale de la banque de l'Indochine à Saïgon, ou à l'agence générale de la S. I. C. A. F., 42, boulevard Norodom, Saïgon.

À titre d'information, les 20.000 autres actions ont été souscrites par : la Banque de l'Union parisienne, la banque Mirabaud & C^{ie}, la banque Hottinguer & C^{ie} [représentée par Paul de la Villegreux] et M. E[douard] de Laboulaye ¹³, qui entrent dans le conseil d'administration de la S. I. C. A. F.

¹³ Édouard de Laboulaye (1883-1955) : secrétaire général de la Banque de l'Indochine qu'il représenta à la tête de deux douzaines de sociétés, dont la SICAF et plusieurs de ses filiales. Voir le [Qui êtes-vous ?](#)



Coll. Jacques Bobée

**SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE COMMERCE, D'AGRICULTURE ET DE FINANCES
(SICAF)**

Société anonyme au capital de 4.000.000 de fr.
divisé en 40.000 actions de 100 fr. chacune
dont 3.000 actions série A et 97.000 actions série B

Capital porté à 10.000.000 francs divisé en
100.000 actions de 100 fr. chacune, dont
3.000 actions série A et 97.000 actions série B
Décision de l'assemblée générale extraordinaire des
actionnaires du 6 février 1926

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 14 mai 1924

Statuts déposés chez M^e Fay, notaire à Paris, le 27 novembre 1919
modifiés par décisions des A.G.E. du 26 octobre 1923,
14 mai 1924 et 1^{er} juillet 1924.

Siège social : 27 rue Laffitte, PARIS (IX^e)
ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
SÉRIE B

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Un administrateur (à gauche) : Jules Lionel-Marie
Un administrateur (à droite) : ???
H. Baguenier Desormeaux & Cie,-impr. Paris



Coll. Peter Seidel

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE COMMERCE, D'AGRICULTURE ET DE FINANCES
(SICAF)

Société anonyme au capital de 10.000.000 de fr.
divisé en 100.000 actions de 100 fr. chacune
dont 3.000 actions série A et 97.000 actions série B

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 27 février 1926

Statuts déposés chez M^e Fay, notaire à Paris, le 27 novembre 1919
modifiés par décisions des A.G.E. du 26 octobre 1923,
14 mai 1924, 1^{er} juillet 1924, 12 janvier 1925 et 6 février 1926

Siège social : 27 rue Laffitte, PARIS (IX^e)

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

SÉRIE B

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur : Jules Lionel-Marie
Un administrateur, un délégué du conseil : ???)
H. Baguenier Desormeaux & Cie,-impr. Paris

Charles LAROCHE, président

Notre étude financière

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1926)

Cette société, que l'on dénomme couramment « Sicafe », a été créée à la fin de 1919 et a pour but les cultures tropicales en tous pays, le commerce de tous produits, l'acquisition de terrains, de valeurs mobilières, etc.

En fait, cette société s'occupe presque exclusivement d'agriculture et surtout de la création de sociétés agricoles. Elle peut être comparée à la Société financière française et coloniale.

Mais elle n'a pas eu la chance de cette dernière ; elle possède un homme qui a une solide expérience des cultures tropicales, M. Lionel-Marie, qui est l'âme de la société, mais il semble qu'elle ait manqué de ressources suffisantes et aussi de confiance en l'Indochine et de hardiesse.

Il ne fut d'abord, en 1919, versé que le quart du capital, soit un million de francs, mais la hausse qui porta la piastre à 16 fr. 50 en février 1920 se produisit alors et la Sicafe ne voulut pas transférer ses capitaux à ce taux en Indochine et attendit, prenant un intérêt dans un syndicat de valeurs de caoutchouc qui lui occasionna aussitôt des pertes assez sensibles.

La crise mondiale économique de 1921 et le taux encore élevé de la piastre prolongèrent la période d'attente et la Sicafe se contenta de participer à la création de la Société commerciale et industrielle franco-annamite (Scifa) que M. Lionel-Marie créa en 1922 et qui avait pour but l'exploitation d'une plantation de thé près de Tourane et l'extraction de la caféine du thé par un procédé nouveau.

En 1923, le conseil d'administration est presque entièrement renouvelé, le capital est réduit de 4 à 2 millions et un troisième quart est appelé.

Visiblement, un sang nouveau est alors infusé à la Sicafe, car elle se met à partir en 1924 et fait montre d'une grande activité.

En 1924, elle crée la Société des Thés de l'Indochine, au capital de 10 millions, pour exploiter la plantation de la Scifa, elle absorbe la Société « Lionel Marie et Cie », elle crée la Société agricole du Kontum, au capital de 600.000 piastres, la Société cotonnière de Saïgon, au capital de 6 millions de francs porté plus tard à 12, elle participe à la Compagnie des Soies de France et d'Indochine et à la Cotonnière des Nouvelles-Hébrides, crée une agence à Saïgon, etc.

Que valent ces affaires ?

La Société des Thés de l'Indochine est en pleine période de développement et on ne peut la juger encore sur ses résultats ; en tous cas, on ne lui reprochera pas d'être surcapitalisée, car l'action de 250 francs n'est cotée que 390. C'est la première fois qu'on fait en Indochine des essais de théier en grand et il est très probable qu'ils donneront satisfaction, la côte d'Annam paraissant favorable au théier et la société disposant d'excellents techniciens.

La Société agricole du Kontum*, qui s'est constituée tout récemment, a devant elle un très bel avenir, mais un peu lointain, car ses énormes concessions sont difficilement accessibles et le moment ne paraît pas proche où les excellentes terres rouges de la société se couvriront d'hévéas et de canne à sucre.

D'ailleurs, cette société a eu certaines difficultés avec l'administration et il semble qu'on lui conteste aujourd'hui la concession qui lui a été accordée et qu'on jugerait trop grande.

La Société cotonnière de Saïgon est, nous l'avons déjà dit, une affaire d'avenir et elle jouit du patronage de la Société financière française et coloniale et de la maison Denis frères ; c'est la Sicaf qui a reçu les 8.400 parts: bénéficiaires créées, touchant 30 % du solde des bénéfices. Les a-t-elle encore ? C'est fort douteux ; au cours actuel, elles représenteraient plus de 40 millions.

La Cotonnière redoute fort la concurrence du Japon qui est très sévère dans tout l'Extrême-Orient en ce qui concerne les cotonnades de moyenne ou de basse qualité.

La Compagnie des Soies de France et d'Indochine s'est constituée sous l'œil favorable de l'administration, qui a beaucoup aidé à sa création ; ce parrainage lui a-t-il porté malheur ? En tous cas, elle a éprouvé d'assez sérieux déboires.

La Cotonnière des Nouvelles-Hébrides s'est créée l'an dernier ; c'est une entreprise jeune, mais qui possède toutes les chances de succès. Elle a pour directeur un vieux colon des Nouvelles-Hébrides qui a pratiqué pendant 15 ans la culture du coton et il n'est pas douteux que sa plantation de Mallicolo donne les meilleurs résultats.

L'agence de Saïgon de la Sicaf a pour but d'aider à la constitution d'entreprises agricoles.

Elle doit réussir dans ce genre d'activité, car l'administrateur délégué de l'affaire, qui en est en quelque sorte l'animateur, M. Lionel-Marie, est un homme de grande valeur, très pondéré, qui a passé dix ans à Java, la colonie modèle, où il a pu s'assimiler des méthodes supérieures de culture et d'administration.

La Sicaf répond à un besoin : elle est, en somme, un conseiller technique qui évite aux exploitations agricoles qui se créent les tâtonnements du début.

Elle eût dû participer à la création de nombreuses plantations de caoutchouc et on comprend mal qu'elle ne se soit pas orientée de ce côté. Les fonds lui ont-ils manqué ? Il se peut et c'est peut-être la raison de l'augmentation qui a porté l'an dernier le capital de 4 à 10 millions. 4 millions d'actions nouvelles ont été réservés aux anciens actionnaires et 2 à de grandes banques : Banques de l'Indochine, de l'Union Parisienne, Lombard Odier, Mirabaud, Hottinguer, Rodocanachi, Crédit mobilier, Crédit commercial de France.

La Sicaf est évidemment bien placée pour racheter des plantations à des colons fatigués qui rentrent en France, pour en mettre en sociétés, mais les puissantes entreprises qui travaillent déjà sur place lui permettront-elles ce genre d'activité ?

Les actions de la Sicaf valaient plus de 800 francs en mars dernier ; elles en valent actuellement un peu plus de 500, ce qui capitalise l'affaire à 50 millions.

Nous conseillons l'attente et nous reviendrons sur cette affaire lorsque nous aurons des renseignements décisifs sur la Société des Thés et celle du Kontum, qui sont les deux principales, filiales de la Sicaf.

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finances (S.I.C.A.F.)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4 MILLIONS DE FRANCS
Siège social : 27, rue Laffitte — PARIS (9^e)

Assemblée générale ordinaire annuelle du 20 juillet 1926
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 août 1926)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour soumettre à votre approbation les comptes relatifs à notre sixième exercice social et pour vous présenter notre rapport sur l'exercice 1925.

Nous vous entretiendrons, en outre, de nos opérations pendant la partie déjà écoulée de l'année en cours.

Depuis notre dernière assemblée générale annuelle, nous avons poursuivi l'exécution du programme que le promoteur de notre société lui avait fixé en 1919, mais que les circonstances n'avaient permis de commencer qu'à la fin de 1923.

Notre agence de Saïgon, qui avait été réorganisée au début de 1925, s'est développée heureusement et donne satisfactions à nous-mêmes et aux sociétés ou syndicats qui nous ont confié leurs intérêts. Elle est bien organisée, tant au point de vue administratif qu'au point de vue technique.

La formule nouvelle appliquée par nous les premiers en Indochine en créant cette agence a ainsi reçu sa consécration définitive ; les approbations qui nous sont venues de plusieurs côtés de personnalités non intéressées à notre affaire ou à ses filiales l'ont encore confirmée.

Cette formule, nous vous rappelons, consiste dans l'établissement en Indochine d'une de ces « agences » et de ces « Administratie Kantooren » qui fonctionnent depuis si longtemps et de façon si satisfaisante dans les colonies britanniques et néerlandaises de Malaisie.

Nous avons également dirigé l'activité de notre agence vers la recherche et l'étude de nouvelles affaires de plantations.

Nous avons ainsi conscience d'être les bons ouvriers d'une œuvre difficile et de longue haleine, mais d'une œuvre que chaque jour nous montre plus utile. Utile d'abord à notre pays, que nous affranchirons dans une proportion, modeste actuellement, mais qui ira en augmentant, du lourd tribut qu'il doit payer à l'étranger pour ses achats de matières premières ; [utile à la colonie où nous introduisons de nouvelles cultures, où nous contribuons grandement à améliorer les cultures existantes, et où nous mettons en valeur des terrains incultes](#) ; utile aux milliers d'ouvriers indigènes employés sur nos plantations auxquels nous apportons, par des salaires et un [bien-être inconnus d'eux jusqu'à présent, une amélioration grande et certaine de leur condition](#) ; utile aux Sociétés que nous représentons en Indochine et pour qui nous sommes une garantie du bon emploi des capitaux qui leur sont confiés ; utile enfin à nos actionnaires, puisque le développement normal de nos affaires doit leur faire espérer une rémunération intéressante de leurs capitaux.

Nous ne nous étonnerons pas en vous disant que les difficultés ne nous sont pas épargnées. Parmi ces difficultés, il en est auxquelles nous ne nous attendions pas et nous devons vous les signaler.

Lorsque nous avons entrepris auprès de capitalistes français la campagne qui a eu pour résultat de réunir les sommes nécessaires à la constitution de nos affaires, nous nous sommes adressés d'abord aux porteurs français de valeurs de plantations anglaises et néerlandaises que nous pouvions connaître, mais nous nous sommes heurtés à l'opinion préconçue, mais bien arrêtée, exprimée par beaucoup d'entre eux qui croyaient à [l'infériorité de l'Indochine](#) par rapport aux colonies étrangères voisines. Nous avons dû déployer de grands efforts pour convaincre ces capitalistes que l'Indochine ne le cédait en rien à ces colonies quant au climat, à la qualité des terres, à l'abondance et à la qualité de la main-d'œuvre, au régime politique, fiscal et foncier et à la bienveillance éclairée de l'administration.

Tout cela était vrai. Il est de notre devoir de vous signaler que c'est moins vrai maintenant à certains points de vue, car nous assistons depuis quelque temps à une évolution dans l'esprit de l'administration indochinoise.

Le régime des concessions en vigueur qui présentait pourtant déjà des inconvénients, est en voie de remaniement dans un sens qu'on a dit pouvoir être moins favorable aux planteurs et de plus, il a été question de mesures inquisitoriales, d'une ingérence de l'État, tel qu'il n'en existe pas, qu'il n'a même jamais été envisagé d'en instituer, dans les colonies voisines, pourtant infiniment plus développées. Nous avons le ferme espoir

que ces mesures ne seront pas adoptées, mais, en attendant, certaines des concessions sur lesquelles nous-mêmes ou nos sociétés avons engagé des dépenses importantes ne sont pas définitivement accordées malgré les promesses les plus formelles et cette situation n'est pas exemple pour nous d'insécurité.

D'autre part, on parle d'adopter en Indochine des dispositions fiscales qui augmenteraient beaucoup et brusquement les impôts existants.

Nous espérons que les intentions définitives des autorités gouvernementales indochinoises ne tarderont pas à être connues et que ces dispositions ne justifieront pas les craintes provoquées, car ce serait une grave erreur de la part de ces autorités, de prendre des mesures qui retarderaient ou même empêcheraient la prospérité de l'Indochine au moment même où ce pays, grâce aux efforts persévérants de groupements parmi lesquels nous sommes au premier rang, pouvait entrevoir la possibilité de regagner le [très grand retard](#) où il se trouve au point de vue des grandes cultures, de beaucoup les principales sources de richesses de ces régions.

La Société des Thés de l'Indochine, créée par nous en 1924 et dont nous sommes les agents, se développe normalement. Cette Société a ouvert, en 1925, une nouvelle plantation de thé et de café sur le plateau du Kontum et cette plantation, ainsi que celle commencée antérieurement au sud de Tourane, lui donnent satisfaction. Nous avons tout lieu de croire que les prévisions optimistes faites à l'origine de cette affaire seront confirmées par les faits.

La Société cotonnière de Saïgon, à qui son objet a permis d'entrer en rendement plus tôt que les affaires de plantation, a commencé à produire dans les premiers jours de mars 1926. Nous avons participé en 1925 à l'augmentation du capital de cette Société.

La Société agricole du Kontum, fondée, ainsi que nous l'avons dit l'an dernier, en mars 1925, et qui nous a confié également son agence complète, se développe elle aussi de façon tout à fait satisfaisante. Notre Société a été nommée administrateur-délégué de cette affaire.

Nous avons constitué à Saïgon, le 18 mars 1926, la Société commerciale des Thés de l'Annam, au capital de 100.000 piastres indochinoises. Cette affaire sera une sorte de filiale de notre société en Annam, mais avec l'objet principal d'acheter sur place le thé produit en quantité importante dans la région et de le traiter de façon à donner à ce thé une qualité et une valeur marchande qu'il est loin d'avoir maintenant.

Le capital et l'importance de cette Société sont appelés, croyons-nous, à être augmentés sensiblement au cours du présent exercice.

Nous continuons à assurer l'agence de vente de la Société commerciale et industrielle franco-annamite, à la satisfaction entière de cette société. Cette agence de vente peut comporter de notre part des avances de fonds garanties par les produits qui nous sont consignés.

Parmi les nombreuses affaires que nous étudions depuis des années, se trouvait la Biênhoà industrielle et forestière, société au capital de 6 millions de francs, fondée en 1908, et qui possède à une cinquantaine de kilomètres de Saïgon un domaine forestier de 32.000 hectares environ.

Nous avons participé, en décembre 1925, à la réorganisation de cette affaire sous les auspices de la Banque de l'Indochine et nous avons été chargés de la gérance du syndicat constitué à cet effet.

Depuis, le capital de cette société a été porté à 50 millions de francs. Nous avons également participé à cette augmentation de capital.

Un syndicat constitué en octobre 1923 a abouti à la constitution, le 25 juin 1926, de la Société agricole et industrielle de Ben Cui, dont le siège social est à Saïgon et le capital de 1.000.000 de piastres indochinoises. Cette société a pour objet la culture de la canne à sucre et de l'hévéa en Cochinchine, sur deux terrains, l'un dans la province de Tayninh, en bordure de la rivière de Saïgon, l'autre sur des terres rouges peu

éloignées de Baria. Cette Société a bien voulu nous confier son agence complète ; elle est domiciliée dans nos bureaux à Saïgon et à Paris.

Fidèles au principe que nous nous sommes permis de réaliser dans la mesure des possibilités, nous avons offert à nos propres actionnaires une part dans la souscription cette affaire.

De compte à demi avec le groupe de la maison Denis Frères, de Bordeaux, et la Compagnie franco-indochinoise, nous avons fondé, le 1^{er} avril 1926, la Société immobilière indochinoise, société à responsabilité limitée, au capital de 2 millions de francs, pour acquérir un immeuble situé 25, rue du Général-Foy, à Paris, dans lequel nous avons l'intention de transporter notre siège social et nos bureaux dès que les travaux d'aménagement auront pu être effectués. Les locaux dont nous disposons actuellement sont en effet devenus insuffisants.

Un commerce de détail de thé, que la force des choses nous avait amenés à créer et qui progressait peu à peu, ne se trouvait plus adapté au cadre de nos affaires ; aussi l'en avons-nous séparé en le cédant à une société à responsabilité limitée, au capital de 10.000 francs, dite Le Thé Samba, dont nous conservons le contrôle. Le siège social et le magasin de vente de cette Société sont rue Lafayette, n° 21, à Paris.

Nous continuons à être intéressés dans les sociétés mentionnées à notre dernier rapport. Leur situation ne donne lieu à aucune remarque particulière.

Une autre des branches de notre activité, la partie commerciale, continue à se développer à notre satisfaction. En effet, bien que nous soyons surtout agents de vente de sociétés de plantations, nous faisons aussi des opérations pour notre propre compte et nous avons l'intention de les développer dans la mesure où nous le pourrions sans risques et en toute connaissance de cause.

Nous comptons également, au moment de notre constitution, réaliser des prêts sur plantations. Ce genre d'affaires présente d'assez grandes difficultés d'exécution et demande à être soigneusement étudié ; il touche de près à la question si importante du crédit agricole. Nous avons la satisfaction de vous faire savoir que nous avons, depuis notre dernier rapport, réussi plusieurs opérations de ce genre, soit avec nos propres capitaux, soit en intervenant comme garants dans des emprunts faits par notre intermédiaire. Nous croyons que cette initiative est appelée à rendre les plus grands services aux colons d'abord, qui peuvent trouver auprès de nous des fonds qu'ils ne pouvaient auparavant se procurer, aux établissements bancaires de la place ensuite, qui peuvent, avec l'aide de nos services techniques, obtenir sur les plantations des rapports d'experts que nous sommes seuls actuellement à même de leur fournir, à nous-mêmes enfin en nous assurant une rémunération intéressante.

Des négociations qui se poursuivaient depuis longtemps, particulièrement dans la seconde moitié de l'exercice sous revue, ont eu pour résultat l'augmentation de notre capital effectuée en janvier dernier, de 4.000.000 à 10.000.000 de francs, par l'émission à 100 francs de 60.000 actions de 100 francs libérées de 50 francs.

Cette augmentation a obtenu un plein succès. Il n'a été possible d'attribuer que 6 % des actions souscrites à titre réductible.

Le 25 février 1926, ces 60.000 actions étaient libérées intégralement par un versement de 50 fr, par action, et en même temps, les 20. 000 actions de la deuxième émission (1924) ont été aussi libérées intégralement. par un versement de 50 francs.

Votre capital est donc, actuellement entièrement libéré et se compose de :

1° 2.000 actions série A anciennes, n° 1 à 2.000 ; 18.000 actions série B anciennes, n° 1 à 18.000. (Capital réduit de 4.000.000 à 2.000.000 de francs, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 1923.) 2.000.000 00

2° 1.000 actions série A, n° 2.001 à 3.000 ; 12.000 actions série B, n° 18.001 à 37.000 (émises en 1924 au cours de 110 francs, jouissance 1^{er} janvier 1924, libérées de 50 francs le 21 juin 1924 et libérées intégralement le 25 février 1926.) 2.000.000 00
3° 60.000 actions série B, n° 37.001 à 97.000 (émises en janvier 1925 à 108 fr., jouissance 1^{er} janvier 1926, libérées inégalement le 25 février 1926.) 6.000.000 00
10.000.000 00

Le bilan au 31 décembre 1925 que nous soumettons à votre approbation, se totalise par 6.137.216 francs 77, contre 4.731.381 fr. 74 au 31 décembre 1924.

Les différents postes de ce bilan, notamment les frais généraux, présentent des augmentations proportionnées au développement de nos affaires.

Les bénéfices, après déduction des frais généraux et divers amortissements, notamment au compte « Mobilier et Agencement » (amorti de la totalité moins 1 fr.) sont de fr. 479.721 36

Nous vous proposons de donner à ce bénéfice les affectations suivantes, conformément à l'article 41 des statuts :

.....
Votre conseil d'administration s'était adjoint, le 3 décembre 1925, quatre nouveaux administrateurs :

MM. R. d'Eichthal, fondé de pouvoirs de MM. Mirabaud et Cie ; E. de Laboulaye, secrétaire général de la Banque de l'Indochine ; C. Letondot, secrétaire général de la Banque de l'Union Parisienne ; comte P. de La Villestreux, associé de MM. Hottinguer et Cie.

Une assemblée générale extraordinaire du 15 avril 1926 ayant porté le nombre des administrateurs de 14 à 16, votre conseil a, par décision du 19 avril, appelé à siéger MM. E. Chauvy, administrateur délégué du Crédit mobilier français, et C. Laroche.

M. le baron de Catelin, président de notre société, ayant exprimé le désir de se voir déchargé de cette fonction devenue trop absorbante, étant donné ses nombreuses et importantes occupations d'autre part, nous avons insisté auprès de lui pour qu'il accepte, en continuant de faire partie de notre conseil, le titre de président honoraire.

M. C. Laroche a bien voulu, sur notre demande, accepter le poste de président. Sa situation et son expérience des affaires nous assurent une collaboration particulièrement efficace pour l'exécution de notre programme.

Une des résolutions que nous soumettrons tout à l'heure à votre vote aura pour objet la confirmation de ces nominations d'administrateurs et la fixation de la durée de leur mandat.

M. H. Bourboulon a donné sa démission le 28 novembre 1925. Vous vous associerez certainement au regret que nous a causé le départ de cet administrateur, et aux remerciements que nous lui avons adressés pour les services qu'il a rendus à notre Société, notamment lors de sa réorganisation. Nous vous prions de lui donner quitus de sa gestion.

Vous avez à statuer sur le renouvellement du mandat de trois administrateurs. Le sort a désigné MM. A. de Lafaulotte, C. de Fréville de Lorme et R. Tournon, qui se représentent à vos suffrages.

Vous aurez à nommer deux commissaires aux comptes, chargés de vous présenter, lors de votre prochaine assemblée générale, un rapport sur les comptes de l'exercice en cours, et à fixer la rémunération qui leur sera allouée.

MM. Lefebvre et Seguin, commissaires sortants, sont rééligibles.

En ce qui concerne les affaires que, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, les administrateurs étaient autorisés à traiter avec les établissements ou maisons de commerce dont ils pourraient faire partie à titre d'administrateurs ou d'associés, nous sommes à votre disposition pour vous donner verbalement tous les renseignements nécessaires.

.....

Société des charbonnages de Ninh-Binh
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} octobre 1926)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 décembre 1926)

Le conseil d'administration est composé de MM. ... A. de Lafaulotte ¹⁴,
administrateur de la Sicaf...

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 16 novembre 1926
(*Saïgon Sportif*, 19 novembre 1926)

Admissions
À titre de membres actifs :
Pulby Germain, S. I. C. A. F., présenté par MM. Joubert et Hesse.

Crédit mobilier français
(*Le Journal des débats*, 22 novembre 1926)

[...] Le CMF a participé à l'augmentation de capital des sociétés suivantes : ... [Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance \[SICAF\]](#). Il a participé, en outre, avec divers établissements de la place, à la réorganisation et à l'augmentation de capital de la [Biênhoà industrielle et forestière*](#), qui possède, en toute propriété, un domaine très important en Cochinchine. Il a aussi pris part à la constitution de la [Société des Cafés de l'Indochine*](#).

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 13 décembre 1926
(*Saïgon Sportif*, 17 décembre 1926)

Admissions
À titre de membres actifs :
Tilmont Charles, S. I. C. A. F., présenté par MM. de Montreuil et Hess.

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance S.I.C.A.F.)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 décembre 1926)

¹⁴ [Alexandre de Lafaulotte](#) (1876-1957) : ancien des Mines d'étain de Cao-bang, administrateur des Étains et wolfram du Tonkin et autres affaires indochinoises.

L'agence de Saïgon, réorganisée au début de 1925, s'est développée sous la direction de M. [Jacques-Robert] Joubert. Elle est bien organisée tant au point de vue administratif qu'au point de vue technique.

Le but de l'agence consiste dans l'établissement en Indochine d'une de ces « Agences » ou « Administratie Kantoren », qui fonctionnent depuis si longtemps et de façon si satisfaisante dans les colonies britanniques et néerlandaises de Malaisie.

L'activité de l'agence est aussi dirigée vers la recherche et l'étude de nouvelles affaires de plantations.

À ce sujet le rapport dit :

Nous avons ainsi conscience d'être les bons ouvriers d'une œuvre difficile et de longue haleine, mais d'une œuvre que chaque jour nous montre plus utile. Utile d'abord à notre pays, que nous affranchissons dans une proportion, modeste actuellement, mais qui ira en augmentant, du lourd tribut qu'il doit payer à l'étranger pour ses achats de matières premières ; utile à la colonie, où nous introduisons de nouvelles cultures, où nous contribuons grandement à améliorer les cultures existantes et où nous mettons en valeur des terrains incultes ; utile aux milliers d'ouvriers indigènes employés sur nos plantations auxquels nous apportons, par des salaires et un bien-être inconnus d'eux jusqu'à présent, une amélioration grande et certaine de leur condition ; utile aux sociétés que nous représentons en Indochine et pour qui nous sommes une garantie du bon emploi des capitaux qui leur sont confiés ; utile enfin à nos actionnaires, puisque le développement normal de nos affaires doit leur faire espérer une rémunération intéressante de leurs capitaux.

Nous ne vous étonnerons pas en vous disant que les difficultés ne nous sont pas épargnées. Parmi ces difficultés, il en est auxquelles nous ne nous attendions pas et nous devons vous les signaler.

Lorsque nous avons entrepris auprès de capitalistes français la campagne qui a eu pour résultat de réunir les sommes nécessaires à la constitution de nos affaires, nous nous sommes adressés d'abord aux porteurs français de valeurs de plantations anglaises et néerlandaises, que nous pouvions connaître, mais nous nous sommes heurtés à l'opinion préconçue, mais bien arrêtée, exprimée par beaucoup d'entre eux, qui croyaient à l'infériorité de l'Indochine par rapport aux colonies étrangères voisines. Nous avons dû déployer de grands efforts pour convaincre ces capitalistes que l'Indochine ne le cédait en rien à ces colonies quant au climat, à la qualité des terres, à l'abondance et à la qualité de la main-d'œuvre, au régime politique, fiscal et foncier et à la bienveillance éclairée de l'Administration.

Le bilan au 31 décembre 1925 se totalise par 6.437.216 fr. 77, contre 4.731.381 fr. 74 au 31 décembre 1924.

Les bénéfices, après déduction des frais généraux et divers amortissements, notamment au compte « Mobilier et agencement » (amorti de la totalité moins 1 fr.) sont de fr. 479.721,38.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1926)

M. C. M. Hamaker, expert en caoutchouc et en thé de Java, est arrivé à Saïgon pour inspecter les plantations de la Sicaïf.

(*Le Journal des finances*, 7 janvier 1927)

L'action Biênhoà*, à laquelle certains prêtent grand avenir est travaillée. On parle à propos de cette affaire d'une friction entre la Sicafe et la Banque de l'Indochine. Quoi qu'il en soit, la Banque de l'Indochine paraît acheter tout ce qu'elle peut trouver en Biênhoà.

Notre carnet financier
(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1927)

La SICAF se transporte 25, rue du Général-Foy, à Paris.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du mardi 15 février 1927
(*Saïgon Sportif*, 18 février 1927)

Admissions : sont admis membres du Cercle sous réserve de l'affichage :

À titre de membres actifs :
Clément Bernard, S. I.C.A.F., présenté par MM. Joubert et Hess.

Société indochinoise de commerce
(*Le Journal des finances*, 11 mars 1927)

La Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (Sicaf), fondée en 1919, est entrée depuis 1924 dans la période rémunératrice. Après avoir pris des intérêts dans différentes affaires indochinoises, toutes en voie de développement, telles que : Société des Thés de l'Indochine, Cotonnière de Saïgon, Agricole de Kontum, Commerciale des Thés de l'Annam, Bien-Hoa Industrielle et Forestière. Agricole et Industrielle de Ben-Cui, Immobilière indochinoise, elle vient de créer la Société agricole de song-Ray*, au capital de 2 millions de piastres.

Son activité ne s'est pas démentie un seul instant. La mise en valeur de notre belle colonie d'Extrême-Orient permettra sans doute à la Sicafe, dont les actions se traitent actuellement respectivement aux environs de 420 et 390, de réaliser les espoirs mis en elle, lors de sa constitution.

M. [Jules] Lionel-Marie et la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 mars 1927)

Plusieurs de nos lecteurs nous ayant demandé des explications sur le rôle et le fonctionnement d'une société dont on parle beaucoup, la SICAF, nous avons pensé que le mieux était de demander à la direction de cette affaire à Saïgon de bien vouloir nous en exposer la genèse et les buts, les moyens d'action et les premiers résultats. Nous laissons donc la parole au représentant de M. Lionel Marie, qui semble d'ailleurs avoir eu à satisfaire la même curiosité chez plusieurs de nos confrères du Sud.

Parmi les passagers arrivés dernièrement par le *Porthos*, nous avons remarqué le nom de M. Lionel-Marie, administrateur-délégué de la S. I. C. A. F. et de plusieurs autres sociétés indochinoises.

La personnalité de M. Lionel-Marie s'affirme comme l'une de celles qui ont le plus fait pour le développement de la colonie.

En effet, depuis 1904, M. Lionel-Marie a consacré son activité aux questions d'agriculture coloniale ; à cette époque, muni d'un nombre suffisant de diplômes et d'une solide éducation pratique, acquise dans les premiers établissements de Paris et de Londres, il demanda un congé et entreprit un long voyage d'études autour du monde, voyage qui l'amena pour la première fois en Indochine, puis à Java, où il se fixa, ayant décidé d'y entreprendre la culture du caoutchouc.

Cette initiative parut fort extraordinaire au milieu de vieille bourgeoisie parisienne dans laquelle la famille de M. Lionel-Marie compte parmi les plus anciennement et les plus honorablement connues. M. Lionel-Marie dirigea bientôt la première plantation d'hévéas qui entra en production aux Indes néerlandaises ; il fut ainsi à même d'étudier personnellement une série de questions à la fois scientifiques et pratiques, notamment celles de la sélection, à une époque où aucune plantation n'existait encore en Indochine.

Depuis lors, M. Lionel-Marie n'a cessé de porter un intérêt personnel de plus en plus grand aux affaires de plantations de caoutchouc, de thé, de café, de cannes à sucre aux Indes néerlandaises et dans les colonies anglaises et il a étudié, au cours de fréquents voyages, la possibilité de créer des affaires analogues en Indochine en réduisant au minimum les aléas à l'aide d'une solide organisation.

Il fallait pour cela, d'après lui, y établir une de ces « agences », ou « administratie kantoren » des colonies anglaises et hollandaises, organismes inconnus alors en Indochine mais qui rendent dans les pays voisins de tels services qu'on n' imagine pas que les grandes cultures qui y ont pris un si énorme développement puissent exister sans elles.

Ces « agences » réunissent le maximum de moyens d'action relativement aux affaires de cultures : techniciens, comptables, capitaux et terrains. Elles prennent à leur service les spécialistes les plus compétents et les plus honorables et les mettent à la disposition des Sociétés créées par elles ou de celles qui leur demandent des services ; elles sont en relation étroite avec les stations d'essais et les laboratoires scientifiques, adaptent les méthodes et la théorie à la pratique.

Sur le point d'être réalisé en 1914, ce projet fut retardé par la guerre, mais conduisit pourtant à la création de la Société en commandite Lionel-Marie et C^{ie} qui fusionna ensuite avec la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S.I. C. A. F.).

Créateur, organisateur et animateur d'un de ces vastes organismes, M. Lionel-Marie a donc mis à la disposition de l'Indochine les moyens d'action accumulés ailleurs depuis bien longtemps puisque, pour ne parler que des Indes néerlandaises, on a appris à y résoudre depuis deux ou trois siècles des problèmes qui ne se posent en Indochine que depuis deux ou trois lustres. Il n'est donc pas étonnant que les cultures industrielles y aient fait plus de progrès qu'en Indochine.

Pour donner un aperçu de ce développement, citons ici quelques chiffres tirés des rapports de M. Yves Henry, inspecteur général de l'Agriculture, publiés dans le *Bulletin économique de l'Indochine* et relatifs seulement aux Indes néerlandaises.

Il y existait, à fin 1924, 2.200 exploitations agricoles cultivant effectivement plus d'un million d'hectares. Environ 550 millions de florins y ont été investis et ont rapporté, en 1924, 920 millions de florins et le double en 1925. Ce milliard de florins de 1924 se répartissait à peu près ainsi : aux indigènes, sous forme de salaires, location de terre,

etc., environ 300 millions de florins. On peut estimer à 200 millions de florins environ les impôts payés sous diverses formes et à 400 millions le revenu des capitalistes.

L'examen des mêmes questions aux colonies anglaises donnerait des chiffres au moins égaux.

Ayant ainsi réuni de pareils moyens d'actions, M. Lionel-Marie a su inspirer confiance aux établissements et aux personnalités les plus difficiles et la S. I. C. A. F., d'abord au capital modeste de fr. 2.000.000, portait bientôt ce capital à fr. 10.000.000 et s'essaimait en une série de sociétés avec le concours de la Banque de l'Indochine, de la Banque de l'union parisienne, de MM. Mirabaud et Cie, de MM. Hottinguer et Cie, de MM. Rodocanachi et Cie, du Crédit mobilier français, de MM. Denis frères d'Indochine et de Bordeaux, des Messageries fluviales de Cochinchine, pour ne parler que des établissements qui sont représentés officiellement aux conseils d'administration de la S. I. C. A. F. ou de ses filiales.

Voici la liste des sociétés que la S.I.C.A.F. a créées ou réorganisées ou à la création desquelles elle a participé depuis 1920 avec l'aide des maisons ci-dessus, Elle joue dans ces affaires un rôle plus ou moins complet de direction ou de contrôle ; la plupart de ces affaires sont domiciliées dans ses bureaux à Paris ou à Saïgon ; elle-même ou M. Lionel-Marie en est administrateur, le plus souvent administrateur-délégué.

Société indochinoise de commerce d'agriculture et de finance (S.I.C.A.F.)
fr. 10.000.000

Société commerciale et industrielle franco-annamite (Thé en Annam)
fr. 1.000.000

Société des Thés de l'Indochine (Plantations de thé à Duc-Phu, Sud de Tourane et au Kontum) fr. 10.000.000

Société agricole du Kontum (Plantation de thé et de café au Kontum) \$ 600.000

Société cotonnière de Saïgon (Filature et tissage de coton à Saïgon, Khanh-Hoi, créée avec la Société financière française et coloniale [SFFC]) fr. 12.000.000

Biênhoa industrielle et forestière fr. 50.000.000

Société agricole et industrielle de Bê-n-Cui (Plantations de cannes à sucre et d'hévéas dans les provinces de Tayninh (sur la rivière de Saïgon) et de Baria) \$ 1.000.000

Société des cafés de l'Indochine (reprise et développement des plantations Marius Borel au Tonkin et à Djiring fr. 15.000.000

Société agricole du song-Ray* (Hévéas dans la province de Baria) \$ 2.000.000

Société indochinoise des plantations de Mimot (Plantations d'hévéas au Cambodge, fondée par les Messageries Fluviales de Cochinchine) \$ 1.600.000

Société anonyme des Plantations d'hévéas de Chalang en formation (hévéas au Cambodge avec la maison Hale et Cie*) fr. 21.000.000

Société des Caoutchoucs de Kompong Thom en formation (hévéas au Cambodge)
fr. 20 000.000

La S.I.C.A.F. a donc réalisé l'objet que son promoteur s'était fixé. Elle a conscience d'avoir ainsi rendu service à la colonie, directement d'abord en développant et améliorant les cultures déjà connues par l'introduction et l'adaptation de méthodes perfectionnées totalement inconnues en Indochine, (pour le café, le caoutchouc, la canne à sucre), ou en y commençant une culture pratiquement inconnue (comme le thé), et aussi indirectement en servant d'exemple et de modèle et en attirant vers l'Indochine des groupes et des capitaux dont un grand nombre n'aurait pas, sans son initiative, porté leur attention sur cette colonie.

Séance du comité du lundi 28 mars 1927
(*Saigon Sportif*, 1^{er} avril 1927)

Admissions : Sont admis, membres du Cercle sous réserve de l'affichage :

À titre de membres actifs :

Frylinck C. M., inspecteur général de la S. I. C. A F., présenté par MM. de Montreuil et Hess.

Publicité, 1927 :

SICAF

Soc. an. au cap. de fr. 10.000.000

(Réunie à la Société LIONEL-MARIE & Cie)

Publicité

(*Extrême-Asie*, revue indochinoise illustrée, sous le haut patronage du gouvernement général de l'Indochine, n° 10, avril 1927)



Jardin de thé de la plantation de Plei-Ku (Kontum).

S. I. C. A. F.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE COMMERCE
D'AGRICULTURE ET DE FINANCE

Société Anonyme au Capital de Frs. 10.000.000
(Réunie à la Société LIONEL-MARIE & C^{ie})

SIÈGE SOCIAL A PARIS (9^e)
27, Rue Laffitte

Télégr. : SICAFINDO - PARIS

AGENCE A SAIGON
93, Bd de la Somme

Télégr. : SICAFINDO-SAIGON

□ □ □

Prêts et avances sur plantations et sur produits. Gérance de plantations et de propriétés. Inspections techniques et comptables. Etudes, expertises relatives à toutes espèces de cultures tropicales. Achat et vente de plantations et de terrains propres à ces cultures. Achat et vente de produits coloniaux. Formation de sociétés.

S. I. C. A. F.

<http://belleindochine.free.fr/images/economie/510pubsicaf.jpg>

Illustration : jardin de thé de la plantation de Plei-Ku.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE COMMERCE, D'AGRICULTURE ET DE FINANCE

Société Anonyme au capital de frs. 10.000.000

(Réunie à la Société LIONEL-MARIE & C^{ie})

SIÈGE SOCIAL à PARIS (9^e)

27, rue Laffitte

Télégr. : SICAFINDO-PARIS

Agence. À SAIGON
95, Bd de la Somme
Télégr. : SICAFINDO-SAIGON

Prêts et avances sur plantations et sur produits. Gérance de plantations et de propriétés. Inspections techniques et comptables. Études, expertises relatives à toutes espèces de cultures tropicales. Achat et vente de plantations et de terrains propres à ces cultures. Achat et vente de produits coloniaux. Formation de sociétés.

Accaparement de terrains ?
(*L'Écho annamite*, 27 avril 1927)

On nous prie d'insérer la requête suivante, adressée à M. le Gouverneur de la Cochinchine.

Il s'agit d'une histoire de terrains., semblable à bien d'autres dont nos riches provinces de l'Extrême-Ouest sont le théâtre.

On nous assure qu'elle a été l'objet d'une enquête dont l'autorité supérieure a chargé M. l'administrateur [Henry] de Tastes ¹⁵.

Cette enquête n'est pas encore terminée.

Mais, d'ores et déjà, les doléances des requérants ont été jugées en tous points fondées.

N.D.L.R.

Monsieur le gouverneur,

En 1926, la SICAF a demandé en concession 30.000 ha de terre au canton de Thanh bien, province de Rach-gia.

Le chef de canton Hà my Bao en avisa les propriétaires inscrits et réunit 950 réclamations.

Officieusement, il proposa aux protestataires de former un nouveau village, qu'il baptisa du nom de Dong phu xuân.

La Commission de bornage nous a attribué 21.000 ha., chacun de nous ayant droit à 10 ha.

Elle a mis aux enchères les 9.000 ha qui restaient.

La SICAF les a achetés.

Le président de la Commission de bornage et le chef de la province nous ont promis formellement que les terres reconnues comme étant notre propriété ne seraient jamais l'objet d'une vente aux enchères ou de gré à gré.

Nous avons été demander à notre chef de canton de nous attribuer les terres auxquelles nous avons droit.

Il s'y est refusé.

Il a rédigé des demandes tendant à en obtenir la propriété, par voie de marché de gré à gré, au profit de Ly Loi, son beau-frère, de Ly To et C[?]i kiêm Ngàn, ses beaux-neveux, de Nguyễn thi Quê, sa cousine, de Danh Khi. et de son secrétaire, le biên Quê.

¹⁵ Maurice Émile *Henry* de Tastes (1883-1940) ép. Monique Fustel de Coulanges (1894-1988). Frère cadet de Lionel de Tastes, député de Paris (1928-1936). Entré dans l'administration indochinoise le 8 décembre 1906, président de la commission municipale de Cholon (1922), directeur des Affaires administratives en Cochinchine (1927). Directeur de la Cie foncière d'Indochine (1928) et administrateur du Crédit mobilier indochinois. Retourne dans l'administration au milieu des années 1930. Résident supérieur du Tonkin p.i. (1939).

En conséquence, nous avons l'honneur de nous adresser à vous, Monsieur le gouverneur, pour obtenir justice et rentrer en possession de nos terres.
Suivent cent quarante quatre signatures

COCHINCHINE
(*Revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1927)

Viennent en Finance : ... M. Lionel-Marie, administrateur délégué de la Sicafe ;
M. Joubert, agent général de la Sicafe et conseiller colonial...

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 28 juin 1927
(*Saïgon sportif*, 1^{er} juillet 1927)

Admissions
Membres actifs
Bourgeot Henri, S. I.C.A. F., présenté par MM. Pulby et Hess.
Bardel Henri, S.I.C.A.F., présenté par MM. Tilmont et Mayhew.

Rapport du conseil d'administration
de la Banque de l'Indochine
Exercice 1926
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 1927
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 7 août 1927)

[...] Nous avons participé [...] à la création ou à l'augmentation de capital de plusieurs sociétés coloniales, notamment [...] de la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance [SICAF], de la Biênhoà industrielle et forestière [...] de la Société des Cafés de l'Indochine...

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance
(*La Journée industrielle*, 29 juillet 1927)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1926 qui se soldent par un bénéfice net de 2.086.286 fr., auquel s'ajoute le report antérieur, soit 28.167 fr. L'assemblée a voté la distribution d'un dividende de 9 % par action sur lequel un acompte de 6 % a été payé le 28 décembre 1926. Le solde sera payable à partir du 3 août. Une somme de 218.366 fr. a été reportée à nouveau.

MM. Robert d'Eichthal, Pierre Guesde et Jules Lionel-Marie, administrateurs sortants, ont été réélus.

Souscription pour les victimes de la guerre

(*L'Écho annamite*, 14 octobre 1927)

2^e liste

S.I.C.A.F. 50 p.

S.I.C.A.F. (Personnel) 10 p.

Nominations

(*L'Indochine républicaine*, 20 novembre 1927)

Sont nommés membres du conseil de perfectionnement de la section Sud-Indochinoise de l'Institut des recherches agronomiques de l'Indochine :

1^o M. Paul Puley [Pulby], directeur de la « Société indochinoise commerciale, agricole et financière » ;

.....

M. Joubert

Le plus jeune de nos conseillers est rentré à Saïgon
(*Saïgon républicain*, 7 février 1928)

Qui ne connaît ici M. Joubert ?

Jeune encore, l'œil vif, la riposte prompte, précis et parfois coupant, on doit classer M. Joubert dans la catégorie des chefs pratiquant la méthode rationnelle des intelligences.

Pour lui, la volonté et la compréhension sont les qualités maîtresses qu'il exige de ceux qu'il emploie. Ce sont les siennes... Peu avant son départ, il disait, parlant d'un directeur de plantation qu'il venait d'engager : « Il a un mauvais caractère, je le sais, mais cela prouve qu'il a du caractère. »

Le trait dépeint l'homme, qui exècre surtout l'irrésolution.

M. J. R. Joubert a été agent général des Messageries Maritimes à Saïgon. Il est maintenant directeur général de la S.I.C.A.F. et cette puissante société s'est attaché en lui un précieux collaborateur,

Il vient de terminer un congé qui a été un gros voyage d'affaires, aux Indes Néerlandaises et en France. Qui, en effet, peut parler de congé à un pareil travailleur ! Tous ceux qui l'entourent sont stupéfaits de la quantité et de la qualité du travail que ce « businessman » peut fournir.

M. J. R. Joubert a été élu l'année dernière au conseil colonial où il est le plus jeune des conseillers. Ses interventions, ses suggestions, toujours animées d'un esprit pratique et réalisateur, ont témoigné tant de sa droiture que de sa parfaite connaissance psychologique du pays.

Devons-nous parler de M^{me} Joubert dont la grâce et le charme seront l'ornement de nos réunions mondaines ?

Saïgon républicain est heureux de saluer M. Joubert dès son arrivée et de lui faire ses vœux de santé et de grand courage.

Un homme comme la colonie devrait en compter beaucoup...

COCHINCHINE

SAÏGON
Nos hôtes
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 février 1928)

M. E. de Laboulaye. — Est arrivé à Saïgon, venant de Phnom-Penh M. E. de Laboulaye, qui se propose, au cours d'un voyage en Extrême-Orient, de visiter de nombreuses affaires agricoles et industrielle indochinoises dont il est administrateur.

M. E. de Laboulaye, qui a puissamment contribué depuis plusieurs années à la gestion de la Banque de l'Indochine en sa qualité de secrétaire général, et pris la part la plus active à celle de la S. I. C. A. F. et de ses filiales, a passé récemment quelque temps à Java, à Sumatra et au Siam ; il compte effectuer en Indochine un séjour de quelques semaines.

Nous prions M. de Laboulaye de trouver ici l'expression de nos meilleurs souhaits de bienvenue dans ce pays au développement économique duquel il participe si activement.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 février 1928)

Ceux qui nous reviennent par le « [Sphinx](#) ». — Le beau bateau des Messageries maritimes nous vient de nous ramener de nombreux Saïgonnais, retour de congé.

Nous avons plaisir à noter parmi eux M. R. Joubert, le sympathique directeur général de la S. I. C. A. F., ex-agent général des Messageries maritimes, et notre plus jeune conseiller colonial.

M. Joubert revient parmi nous pour reprendre ses fonctions, après un voyage d'études aux Indes Néerlandaises et un congé en France.

Publicité in *L'Exportateur français*, « Spécial Indochine », 22 mars 1928, p. 613 :

NB : le siège parisien a été transféré du 27, rue Laffitte au 25, rue du Général-Foy [réoccupé par Denis frères].

En tête de la liste des services offerts a été rajouté :

Ouverture de comptes courants à vue et à terme en piastres et francs.

NÉCROLOGIE Maurice de LAGOTELLERIE

Né à Dieppe, le 31 août 1874.

Fils du baron Frédéric Shears de Lagotellerie et de Ida de Lacoste de Belcastel.

Frère d'Isabelle de Lagotellerie (1872-1934), mariée à Jules Lefavre, diplomate, fils d'Albert, diplomate. Parents de Paul Lefavre, diplomate.

Ingénieur, il accompagne en 1902 Lazare Weiller dans sa mission aux États-Unis d'Amérique.

Administrateur de la Cie française des câbles télégraphiques, il épouse en 1903 Anne-Marie Crouan, fille d'un armateur nantais, et développe une importante maison d'exportation de cacao et caoutchouc à Manaus (Brésil).

On le retrouve censeur de la Banque française pour le commerce et l'industrie (BFCI) (1904), administrateur de la Société financière des caoutchoucs (1909) et de la Tandjong Malim Rubber (Malaisie), président des Abattoirs de Para au Brésil (1910-1913), administrateur de la Société française des automobiles Jellinek-Mercedes, puis de la SIPEF (Plantations et finance, d'Anvers) et de la SICAF.

Membre du Syndicat du commerce des caoutchoucs bruts à Paris.

Décédé à Aix-en-Provence, le 24 mars 1928.

(Notice établie avec le concours de Corinne Krouck).

Saïgon
Les partants
(*La Dépêche d'Indochine*, 2 avril 1928)

Par le *Porthos*, qui quittera notre port demain matin, rentrent en France :
M^{me} et M^{lle} Hess

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 avril 1928)

De passage. — M. Joubert, directeur de la S.I.C.A.F. ; M. de Laboulaye, secrétaire générale de la Banque de l'Indochine ; M. Lasseigne, directeur général de la Banque franco-chinoise ; M. Eichthal, banquier ; M. Verdier, directeur de la Commerciale du Laos.

LA BAISSÉ DE LA SICAF
(*Le Journal des finances*, 6 juillet 1928)

L'action Sicafe a perdu près de 100 points en quelques mois. Cette entreprise est intéressée dans certaines affaires de caoutchouc, mais la crise du caoutchouc ne suffirait pas à expliquer ce recul.

Sicafe posséderait un important paquet d'actions Chalandage et remorquage de l'Indochine [SACRIC]. Or, cette entreprise présente cette année un bilan moins satisfaisant que le précédent parce qu'elle a perdu un de ses très gros clients, la Société

des Charbonnages du Tonkin, dont elle transportait par chaloupes et remorqueurs les charbons de Campha à Hongay et de Ngha-Haï à Hongay.
Les Charbonnages du Tonkin utilisent leur propre flotte.

On part
(*Saïgon républicain*, 6 juillet 1928)



M. Hess

Par le *Sphynx*, monsieur Hess, directeur adjoint de la S.I.C.A.F., s'embarquera pour France, en congé, après trois ans et demi de séjour à Saïgon.

Qui ne connaît M. Hess et son sourire ? Sympathique au possible, accueillant toujours, jeune en diable, fidèle à ses amitiés et travailleur par dessus tout, voilà l'homme.

Et son éloge sera suffisamment complet si nous ajoutons qu'il a été jugé digne de remplacer M. Joubert pendant le séjour de ce dernier en France, ce qui n'est tout de même pas donné à tout le monde.

Son activité et l'intelligente compréhension des rouages qui lui sont confiés en font pour la S.I.C.A.F. un auxiliaire précieux.

Après un congé mérité, M. Hesse restera vraisemblablement attaché à la Direction de Paris pendant quelque temps.

Mais nous le reverrons sans doute ! Ne revoit-on pas toujours les vrais coloniaux ? Pour l'instant, *Saïgon républicain* est heureux de présenter à M. Hess ses meilleurs vœux de bon congé et de bonne traversée. Il retrouvera à Paris la toute charmante madame Hess, bien connue des habituées du Cercle Sportif, et ses deux enfants, qui l'y ont précédé de quatre mois.

LES PARTANTS

Par le « *Sphinx* »
(*La Dépêche d'Indochine*, 7 juillet 1928)

Marseille :

M. Hess, S. I. C. A. F. *

SICAF (Société indochinoise de commerce,
d'agriculture et de finance).
(*Le Journal des débats*, 18 juillet 1928)

Les bénéfices divers de l'exercice 1927 se sont élevés à 3 millions 700.906 fr. contre 4.212.180 fr. en 1926.

Déduction faite des frais généraux et de 104.181 francs d'amortissement, le bénéfice net ressort à 574.969 fr. contre. 2.086.287 fr., ce qui forme avec le report antérieur un solde disponible de 793.335 fr. au lieu de 2.114.454 fr. Le conseil n'a pas encore fait connaître ses intentions quant à la répartition des bénéfices qui sera proposée à l'assemblée du 31 juillet. Rappelons que l'année dernière, les actionnaires avaient touché un dividende de 9 %.

C'est que le succès se dessine.
par X.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 août 1928)

Paris, 13 juin 1928

Le groupe de la « Sicafe » est très lourd, mais il n'y a pas lieu de s'en étonner : l'Agricole du Kontum, Ben-Cui, les Thés de l'Indochine sont des affaires qui débutent ; elles ont eu à s'outiller une époque où le taux de la piastre était très élevé et bien souvent elles ont « essuyé les plâtres ». La société des Thés de l'Indochine, par exemple, est la première grosse affaire indochinoise de culture du théier et de préparation du thé. Réussira-t-elle ? Jusqu'ici nombreux avaient été les avis pessimistes, mais depuis quelques semaines l'opinion semble avoir changé et les titres sont demandés en Bourse. Certains ont beaucoup médité de la « Sicafe », mais d'ici peu, on ne tardera pas à rendre pleine justice à M. Lionel Marie et à reconnaître qu'il a fait beaucoup pour le développement de l'agriculture en Indochine. Au lieu de se consacrer à des affaires faciles, de mettre en société telle ou telle exploitation en rapport, il a voulu faire du neuf, il est allé hardiment de l'avant.

Hardiesse ne veut, d'ailleurs, pas dire témérité et, lorsque M. Lionel Marie monte une entreprise, il prend soin de mettre tous les atouts dans son jeu : il l'étudie à l'avance, soigneusement et longtemps, et voit tout par lui-même ; il comprime les frais le plus possible et ce n'est pas lui qui donnerait 3.000 piastres par mois à des hommes ignorants tout de l'emploi qu'on leur destine.

Nous ne serions pas étonnés que d'ici peu, d'heureuses surprises fussent réservées aux actionnaires du groupe de la Sicafe.

LA REPRISE DE LA SICAF
(*Le Journal des finances*, 7 septembre 1928)

Le cours de l'action Sicafe se redresse depuis quelques jours. On cote 158 après 124 au plus bas. Dans les milieux coloniaux on attribue cette hausse à la nomination de M. Pasquier comme gouverneur général de l'Indochine. Jusqu'à sa désignation pour Hanoï, M. Pasquier représentait en effet le gouvernement de l'Indochine à la commission des concessions et passait pour être bienveillant dans l'examen des dossiers.

La Sicafe est intéressée dans un grand nombre de sociétés qui attendent la régularisation de leurs concessions : le marché du titre manifeste son optimisme.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

Introduction de Gérard de Laboulaye

En octobre 1928, mon père ¹⁶, alors secrétaire général de la Banque de l'Indochine, s'embarquait à Marseille sur l'*André-Lebon* avec, entre autres missions, celle de contrôler la gestion de la S.I.C.A.F., holding de sociétés de plantations d'hévéas créée par la banque en 1924 [?], qui donnait quelque inquiétude à cette dernière.

À bord, il fit la connaissance d'un grand jeune homme d'allure réservée, pour ne pas dire timide, qui se rendait lui aussi en Indochine pour des raisons similaires. C'était Arnaud de Vogüé, 24 ans, que son propre père, le comte Robert de Vogüé ¹⁷, alors président de la C.C.N.E.O. ¹⁸, envoyait pour enquêter sur la gérance de ses filiales hévéicoles.

En dépit de leur différence d'âge, une sympathie, qui ne devait pas se démentir au cours des années, naquit très vite entre les deux missionnaires.

À l'escale de Médan (Sumatra), mon père quitta le navire pour visiter des plantations hollandaises dont les dirigeants passaient alors pour les maîtres en hévéaculture.

Depuis quelques années, notamment, on y expérimentait la multiplication des arbres par greffage, ce qui semblait améliorer considérablement le rendement des superficies exploitées, par rapport à celles plantées en graines. C'est là qu'il fit la connaissance de Gaston Van Pelt, tout acquis à cette nouvelle méthode, dont la compétence et l'autorité l'impressionnèrent. Mon père fut convaincu. Mais la vérité oblige de dire qu'à son arrivée à Saïgon, les techniciens locaux de l'hévéaculture réservèrent un accueil plutôt sceptique à l'enthousiasme de ce « financier » qui n'y connaissait rien.

À son retour en France, en mai 1929, mon père retrouva Arnaud de Vogüé. Ils tombèrent d'accord pour considérer que les problèmes communs aux trois sociétés de plantations de la S.I.C.A.F. (Bên-Cui, Sông-Ray, devenue plus tard Gallia, et Chamcar Andong) et à celles de la C.C.N.E.O. (Suzannah, An-loc, Cam-Tiêm) provenaient de la déficience flagrante de leur management local.

C'est alors que mon père se souvint que Van Pelt lui avait fait part, à Sumatra, de son désir de ne pas renouveler son contrat dans l'entreprise qui l'employait. Très vite, la S.I.C.A.F. et la C.C.N.E.O. reprirent contact avec Van Pelt qui fut engagé peu après comme inspecteur général des six plantations.

La suite, sa mort tragique, et son remplacement par l'excellent W. G. Birnie sont relatés dans le présent ouvrage.

Mais ce qui n'y est pas dit, c'est le rôle essentiel joué par Arnaud de Vogüé lui-même, à partir de 1930, pour rassembler les pièces du puzzle que constituaient ces plantations éparses [...].

¹⁶ Édouard de Laboulaye (1883-1955) : administrateur de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient (AEC 1922), de la Sicaf (1926) et de ses filiales, des Brasseries et glaciers de l'Indochine, des Chantiers et ateliers réunis d'Indochine, des Plantations indochinoises de thé, de la Sté indochinoise pour les eaux et l'électricité en Annam (SIPEA), de la SIPH, président des Plantations réunies de Mimot, président d'honneur des Caoutchoucs de Kompong-Thom (AEC 1951)...

¹⁷ Robert de Vogüé (1870-1936) : fils de Melchior de Vogüé (président de Saint-Gobain, administrateur du Paris-Orléans), frère de Louis (président de Suez). Ép. Lucie Sommier, fille d'Alfred Sommer, des sucres Lebaudy-Sommier. Membre du conseil de surveillance de Schneider (1906). Administrateur (1909), puis président (1927) de la CCNEO. Président ou administrateurs de plusieurs de ses filiales. Administrateur (1912), puis vice-président (1928-1936) de Saint-Gobain, etc. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

¹⁸ [Compagnie de commerce et de navigation en Extrême-Orient.](#)

AU CONSEIL DE LA SICAF
(*Le Journal des finances*, 16 novembre 1928)

On dit que depuis qu'il est rentré d'Indochine, M. [Édouard] de Laboulaye n'apprécie pas toujours favorablement l'action de M. Lionel-Marie, administrateur délégué de la Sicafe. Les divergences d'opinion des deux hommes ont leur répercussion au conseil. M. de Laboulaye démissionnera-t-il ? Verra-t-on le départ de M. Lionel-Marie, ou les groupes qui contrôlent l'entreprise rétabliront-ils l'harmonie en les renvoyant l'un et l'autre dos à dos ? On ne sait encore.

Le torchon brûle à la S.I.C.A.F.
(*Le Merle mandarin*, 4 janvier 1929)

La concorde ne règne pas précisément au conseil d'administration de la Sicafe, dont *La Vérité coloniale* a conté jadis l'odyssée.

On sait que cette société fut frappée d'une interdiction de recrutement de la main-d'œuvre locale, à la suite de regrettables incidents survenus sur ses plantations. D'autre part, M. Lionel-Marie, administrateur-délégué, s'érigea en un temps gardien farouche du Kontum et du Darlac, et ne fut pas étranger à la campagne menée contre l'Agricole d'Annam. Il y a bien d'autres exploits, d'ailleurs, à l'actif de M. Lionel-Marie, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Sans doute, ces exploits ne furent-ils pas de goût de M. de Laboulaye, son collègue au conseil, et on affirme que M. Lionel-Marie songerait à se retirer. Mais n'imposera-t-on pas la paix intérieure à la Sicafe ?

Ed. CHANTELAUZE.

BRUITS et NOUVELLES.
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 janvier 1929)

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE COMMERCE, D'AGRICULTURE ET DE FINANCE (S.I.C.A.F.). — Nous apprenons que le baron de Catelin, président honoraire et M. Lionel-Marie, administrateur délégué, vice-président et fondateur de cette Société, ont donné leur démission. Ils ont été suivis dans leur retraite par MM. de Fréville de Lorme, F. de Lassus Saint Geniès et W. C. Loudon, représentant de la firme Tiedeman et Van Kerchem, d'Amsterdam, administrateurs.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE COMMERCE, D'AGRICULTURE ET DE FINANCES
(S. I. C. A. F.)

(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1929)
(*Les Annales coloniales*, 21 janvier 1929)

Nous apprenons que le baron [Jules] de Catelin [1854-1938]¹⁹, président honoraire, et [son gendre] M. Lionel-Marie*, administrateur délégué, vice-président et fondateur

¹⁹ Sur l'ingénieur des mines Jules Catelin, voir nos annotations sur le [Qui êtes-vous ?](#)

de cette société, ont donné leur démission. Ils ont été suivis dans leur retraite, par MM. de Fréville de Lorme [Blanchisserie de Vieux-Thann, Poliet & Chausson...], F[rançois] de Lassus Saint-Geniès et W. C. Loudon représentant de la firme Tiedeman et Van Kerchem, d'Amsterdam, administrateurs.

LA SICAF ET LES EXPERTS HOLLANDAIS
(*Le Journal des finances*, 1^{er} février 1929)

Le groupe Lionel Marie a cessé d'être représenté dans le conseil d'administration de la Sicafe et des affaires connexes : les Thés de l'Indochine, song-Ray*, Agricole du Kontum.

La Banque de l'Indochine, les Rodocanacchi [*sic* : *Rodocanachi*] et l'Union parisienne conservent le contrôle de ces affaires.

Une lourde faute des experts hollandais appelés des îles de la Sonde, par M. Lionel-Marie, serait à l'origine de l'histoire.

Les experts hollandais, habitués à adapter leurs méthodes de plantation des théiers qu'ils tiraient des pépinières, à la longueur de la saison des pluies qui règne à Java et entretient longtemps l'humidité du sol, ont complètement échoué en Indochine, où la saison sèche est beaucoup plus longue, en appliquant les mêmes procédés. Les racines du théier n'ont plus trouvé d'humidité dans le sol et les arbres sont morts.

Le conseil de la Sicafe, en majorité, a estimé, d'autre part, que le programme de développement préconisé par M. Lionel-Marie était trop vaste et qu'il convenait de tout reprendre à la base.

Telles sont brièvement résumées les raisons essentielles de la crise intérieure traversée par la Sicafe et dont on assure, dans les milieux informés, qu'elle a heureusement triomphé.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 février 1929)

L'action de la Sicafe a faibli à 126 fr. à la suite de la nouvelle que M. Lionel-Marie allait quitter cette société et y serait remplacé par M. [Édouard] de Laboulaye. Il se serait élevé un dissentiment personnel entre les deux hommes et nous le regrettons très vivement. M. Lionel-Marie possède une expérience à peu près unique en France (qu'il partage avec son compagnon de Java, M. René West) des cultures tropicales et il fut le premier Français à croire à la greffe de l'hévéa. Les événements lui ont donné pleinement raison et tout le monde espère que, s'il s'éloigne de la Sicafe, M. Lionel-Marie n'en restera pas moins un des grands animateurs de notre Indochine agricole.

S'il est vrai que M. de Laboulaye prend la place de M. Lionel-Marie, la Sicafe devient beaucoup plus une entreprise financière qu'une entreprise d'expansion agricole.

CHAUVEY, Étienne
(*Les Documents politiques*, mars 1929)

Administrateur : Crédit mobilier français [administrateur délégué depuis mai 1923], Banque des pays du Nord [après avoir été dga de 1920 à 1923], Banque française des pays d'Orient, Société de régie Immobilière de la Ville de Paris, Société foncière et hôtelière, Compagnie française du Port de Rio-Grande-do-Sul, Electro-métallurgie de

Dives-sur-Mer, Compagnie française des pétroles [CFP-Total], [Indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance \[SICAF\]](#)[Président de la Biênhoà industrielle et forestière].

L'Agricole du Kontum
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 mars 1929)

[...] Ce n'est pas [...] sans la plus grande inquiétude que les actionnaires de la Sicaf et de ses filiales ont vu M. de Laboulaye prendre le contrôle de la Sicaf et en évincer le fondateur, M. Lionel-Marie. Celui-ci a donné sa démission du conseil de la SICAF ainsi que l'ancien président, le baron de Catelin, M. de Fréville de Lorme, M. de Lassus Saint-Geniès et M. Loudon, Hollandais des plus compétents. [...]

Le départ de M. Joubert
(*Dépêche d'Indochine*, 31 mai 1929, p. 1)

M. Joubert, conseiller colonial et directeur général de la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance, nous quitte demain par le *s/s Général-Metzinger* et rentre en France par le Japon et l'Amérique.

Il abandonne définitivement la S. I. C. A. F. à laquelle cependant il vouait depuis plusieurs années son intelligence, son activité, ses efforts de tous les instants : n'avait-il pas quitté les fonctions d'agent général des Messageries maritimes à Saïgon pour fonder cette importante firme.

Le jeune directeur avait su gagner l'estime et la confiance de ses collaborateurs qui le regrettent profondément. Connaissant parfaitement les choses de l'Indochine, il avait réussi à donner aux sociétés filiales du groupe de la Sicaf l'essor qu'elles méritaient ; sachant, en effet, s'entourer de conseillers techniques compétents, ses décisions, raisonnées, ont toujours porté leur fruit. Si la Sicaf perd un chef de valeur, tout Saïgon aussi regrettera le départ de cet homme affable, bienveillant dont la silhouette sympathique était connue de tous.

Heureusement, M. Joubert n'est pas perdu définitivement pour nous. Nous le reverrons ici, nous a-t-on assuré, pendant de courts séjours, sans doute, mais nous serons toujours heureux de lui témoigner, en toute occasion et comme aujourd'hui, les marques de notre sympathie.

À madame et à monsieur Joubert, nous souhaitons un excellent voyage et un heureux séjour en France.

Ceux qui s'en vont

Le départ de M. Joubert
(*Saïgon républicain*, 31 mai 1929, p. 1)

Demain, sur le *Metzinger*, nous quitte une des plus sympathiques figures des affaires indo-chinoises.

M. Joubert, directeur de la S.I.C.A.F. rentre en France en passant par la Chine, le Japon, l'Amérique. Ancien agent général des Messageries maritimes, M. Joubert est unanimement estimé pour son extrême urbanité, son intelligence des affaires, sa

droiture ; tout ceux qui l'ont approché ont été immédiatement conquis par ce visage ouvert, cette conversation prenante, ce souci de l'exactitude qui sont sa caractéristique. Il comptait ici de nombreux amis, qui le verront partir à regret.

Qu'ils se consolent : si M. Joubert quitte en effet définitivement la S.I.C.A.F., il ne nous abandonnera pas complètement et nous aurons le plaisir de le voir au cours de brefs séjours qu'il viendra faire en Indochine, car il entend bien continuer à s'intéresser aux affaires coloniales.

Saïgon républicain offre à M^{me} et à M. Joubert ses meilleurs vœux de bon voyage.

À la Société SICAF
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 juin 1929)

Tous ceux qui s'étaient intéressés en Indochine à cette société et qui avaient fondé de grands espoirs sur les connaissances techniques et la grande expérience de M. Lionel-Marie, ont vivement regretté les luttes de personnes qui se sont produites dans cette société et qui ont abouti au départ de M. Lionel-Marie. Voici maintenant que nous apprenons que M. Joubert, qui dirigeait cette société à Saïgon, a donné à son tour sa démission.

Tout cela est fort regrettable pour une affaire qui était en somme bien partie, en dépit de quelques erreurs de conception.

Nous croyons savoir qu'après un séjour de quelques mois en France, M. J.R. Joubert reviendra en Indochine, consacrer à d'autres affaires son expérience et son activité.

Sociétés de plantations de caoutchouc membres titulaires du Syndicat
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 24 juillet 1929)

Sociétés	Représentants
Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.), 93, boulevard de la Somme, Saïgon	JOUBERT, 93, bd de la Somme, Saïgon.
Société agricole et industrielle de Bêncui	JOUBERT, 93, bd de la Somme, Saïgon.
Société agricole du Song Ray	JOUBERT, 93, bd de la Somme, Saïgon.
Société des Caoutchoucs de Kompong Thom	JOUBERT, 93, bd de la Somme, Saïgon.
Société des Caoutchoucs de Phuoc-Hoa	JOUBERT, 93, bd de la Somme, Saïgon.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[87] Ici, je dois ouvrir une parenthèse pour retracer brièvement l'histoire d'un autre groupe de sociétés de plantations qui s'était constitué en Indochine sous le sigle de « S.I.C.A.F. ».

Le deuxième « boom » du caoutchouc, on l'a vu plus haut, avait atteint son niveau maximum en 1925, provoquant soudain dans les milieux financiers en Europe un vif regain d'intérêt pour les plantations d'hévéas.

À Paris, cette même année, plusieurs banques de la place, dont les principales banques dites « protestantes », s'étaient groupées sous le leadership de la Banque de l'Indochine pour créer à Saïgon [en fait, pour entrer dans un groupe créé dès 1919] une entreprise de gestion de plantations [pas seulement] destinée à fonctionner sur le modèle des nombreuses « agences » existant à l'époque, aussi bien en Malaisie qu'aux Indes néerlandaises : Harrison and Crossfield, Guthrie, Sine Darby et bien d'autres. Cette création, originale pour Saïgon, où rien de tel n'avait jamais été expérimenté auparavant, se fit sous la dénomination de « Société indochinoise de commerce d'agriculture et de finance ».

Pour la gérer dans ses débuts, on s'était assuré le concours d'un administrateur délégué, nommé [Jules] Lionel-Marie, qui avait auparavant géré des intérêts dans diverses entreprises agricoles à Java, et connaissait bien les techniques et méthodes de travail en usage dans ce pays, que l'on considérait partout, à juste titre d'ailleurs, comme un modèle à tous égards.

Dans l'esprit de ses fondateurs, et de Lionel-Marie en particulier, la S.I.C.A.F. était destinée à fonctionner comme une sorte de noyau central autour duquel se regrouperaient, au gré des circonstances du moment, des plantations d'hévéas (pour commencer), mais aussi de toutes autres cultures susceptibles d'être pratiquées en Indochine, [88] thé, café... l'énumération n'en était pas limitative. Elle-même en assumerait la gestion, se verrait confier la commercialisation des produits et jouerait en outre un rôle de régulateur dans l'affectation des trésoreries disponibles de ses diverses sociétés clientes, les fonds propres dont elle pourrait faire usage (elle avait été constituée au capital de dix millions de francs seulement [non : le capital avait été porté de 4 à 10 MF au début de 1926]) étant notoirement insuffisants pour lui permettre de s'en faire elle-même le commanditaire.

En fait, ce serait aux banques regroupées autour de la S.I.C.A.F. en tant qu'actionnaires de celle-ci, qu'il appartiendrait de financer le moment venu, et à hauteur de leurs besoins, les sociétés de plantations clientes.

Telle avait été, du moins, la théorie au départ. Dans la pratique, il ne devait malheureusement pas s'écouler beaucoup plus de trois ans avant que les excellentes intentions des fondateurs et actionnaires d'origine de la S.I.C.A.F. ne vinssent à s'altérer sensiblement lorsqu'on en fut arrivé au stade des réalisations.

Le « plan Stevenson » ayant été abrogé en 1928, provoquant aussitôt une très forte baisse des cours du caoutchouc sur les marchés mondiaux, l'intérêt des milieux financiers pour les entreprises de plantations s'était évanoui instantanément. Dès lors, tous appels de fonds ou augmentations de capital qui pourraient être nécessaires à ces dernières en vue de mener à bonne fin leurs investissements devenaient, pour le moins, aléatoires, et cela précisément au moment où on devait commencer à s'apercevoir que les prévisions de dépenses, telles qu'elles avaient été chiffrées à l'origine par Lionel-Marie avaient été grossièrement sous-estimées : aucune des plantations créées par la S.I.C.A.F., cela fut évident dès l'hiver 1928-1929, ne serait en mesure d'atteindre l'époque de sa mise en exploitation sur la seule ressource des fonds alloués par les actionnaires pour la constitution de son capital ²⁰.

Simultanément, il était apparu aussi, notamment aux dirigeants de la Banque de l'Indochine, que les leçons de l'expérience acquise par Lionel-Marie à Java ne sauraient, comme il l'avait pourtant espéré, être toutes appliquées telles quelles en Indochine : autres populations, autre administration coloniale, autres conditions de travail, autres

²⁰ Hormis la Société des Caoutchoucs de Kompong-Thom, ainsi qu'on le verra plus loin.

don- [89] nées climatiques... En divers points, de sérieuses rectifications de tir apparaissaient nécessaires et urgentes.

Lionel-Marie finit par en convenir lui-même assez volontiers et accepta de s'effacer.

Suite :

[SICAF \(1929-1935\)](#), sans Lionel-Marie.